

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Poitou-Charentes
Nature





Agir pour
la biodiversité

9 ASSOCIATIONS
MEMBRES



9 500
CITOYENS

56 ASSOCIATIONS
LOCALES

Crédits photos, page de couverture :

- Restauration d'une mare à Ecuras (16) lors d'un chantier participatif - Charente Nature
- Geai des chênes, espèce classée ESOD (susceptible d'occasionner des dégâts) pourtant indispensable au fonctionnement de l'écosystème forestier - Hervé Broguy, LPO
- Couleuvre helvétique, espèce mal aimée mais utile et inoffensive – Miguel Gailledrat, Vienne Nature
- Cystoptéris fragile, espèce patrimoniale - Stéphane Barbier, Deux-Sèvres Nature Environnement

BUREAU

En 2023, le bureau qui pilote le conseil d'administration était composé de :

- Michel LEVASSEUR, Co-Président chargé du personnel et des finances
- Pierrick MARION, Co-Président chargé de l'administratif et des relations partenariales
- Alain BOUSSARIE, Co-Président chargé de la communication
- Klaus WALDECK, Trésorier
- Daniel GILARDOT, Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration était composé de 20 administrateurs représentant toutes les associations membres :

- Pascal BITEAU – SOS Rivières Environnement
- Alain BOUSSARIE – Charente Nature
- Hervé BOUYSSOU – Charente Nature
- Anne FAUCHER – Deux-Sèvres Nature Environnement
- Gérard FRIGAUX – Nature Environnement 17
- Jean-Pierre GEORGES – Deux-Sèvres Nature Environnement
- Daniel GILARDOT – LPO délégation Poitou-Charentes
- Céline GRACIEUX – LPO délégation Poitou-Charentes
- Jean-Claude GUERIN – Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes Vendée
- Joëlle LALLEMAND – Association de Protection, d'Information et d'Etudes de l'eau et de son environnement
- Marie LEGRAND – Vienne Nature
- Michel LEVASSEUR – Vienne Nature
- Isabelle LOULMET – Charente Nature
- Pierrick MARION – Nature Environnement 17
- Michel METAIS – LPO délégation Poitou-Charentes
- Régis OUVRARD – LPO délégation Poitou-Charentes
- Jean-Michel PASSERAULT – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- Alain PERSUY – Vienne Nature
- Klaus WALDECK – Deux-Sèvres Nature Environnement
- Jean WORMS – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

SALARIÉS

Aurélie CARRIERE coordinatrice

Fabrice MICHEAU responsable administratif et financier

Candice MILLET chargée de mission

Alexis FAVROUL chargé de mission LGV en CDD, fin du contrat en février 2023



Poitou-Charentes
NATURE

05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr

14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine-le-Comte

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Table des matières

Patrimoine régional.....	8
Comité Régional de la Biodiversité (CRB)	8
Schéma Régional des Carrières (SRC)	9
Comité PEFC Poitou-Charentes.....	9
Réserve Naturelle Régionale Vallée de la Renaudie	10
Les programmes pédagogiques picto-charentais	11
Oiseaux forestiers du Poitou-Charentes	15
Les mares du Poitou-Charentes	16
Inventaire et suivi de la flore de Poitou-Charentes : flore des rivières et veille botanique	17
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	19
Enquête micromammifères en Nouvelle-Aquitaine	20
Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (CCP)	22
Coopération pour la Conservation du Courlis cendré nicheur en Nouvelle-Aquitaine (COCONA).....	23
Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (animation et mise en oeuvre).....	24
Mulettes de Nouvelle-Aquitaine.....	25
PNA Grande Mulette.....	25
PNA Libellules en Nouvelle-Aquitaine	26
PNA Papillons de jour en Nouvelle-Aquitaine.....	27
Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA)	28
Eau et juridique.....	29
Réunions et actions externes eau	29
Stockage de l'eau	29
Eau potable	30
Bassin Boutonne : le SAGE Boutonne et son projet de territoire	31
CLE SAGE Thouet.....	31
Programme d'Action de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain	32
Conseil d'administration de l'Établissement Public du Marais Poitevin.....	32
L'irrigation et ses réserves de substitution : un défi pour le territoire Poitou-Charentes.....	34
Aménagement du territoire	38
LGV Tours-Bordeaux	38
Environnement	40
Groupe de travail éolien : éolien offshore Oléron	40
Centre d'enfouissement de déchets de Gizay	41
Unité de Valorisation Energétique de Poitiers (UVE).....	42
Communication, éducation à l'environnement	43
Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute	43

Presse.....	44
Relations extérieures	45
Représentation et travaux au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine	45
Conseil régional : coordination des contrats d'objectifs picto-charentais	47
DREAL Nouvelle-Aquitaine.....	47
Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.....	48
Groupes des directeurs des associations membres de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.....	48
Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA).....	48
Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP)	49
Fonctionnement interne.....	50
Gouvernance : bilan du co-président.....	50
Réunions	50
Site internet PCN.....	51



Comité Régional de la Biodiversité (CRB)

CRB du 31 janvier 2023

Cette réunion plénière était la dernière du mandat actuel du CRB, puisque ce dernier arrive à échéance le 30 octobre 2023. Le SGAR a évoqué les actualités marquantes des derniers mois en matière de biodiversité, notamment la Stratégie Régionale pour la Biodiversité qui a été approuvée par la Région le 17 octobre 2022, ou encore le transfert aux Régions, à compter du 1er janvier 2023, de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres. Le gouvernement a procédé pour 2023 à la mise en place du « Fonds Vert », qui répond à un triple objectif : renforcer la performance environnementale, adapter les territoires au changement climatique, améliorer le cadre de vie et la biodiversité. Le CRB est associé à la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées, dont le plan d'action territorial de Nouvelle-Aquitaine. La DREAL a exposé la démarche suivie en Nouvelle-Aquitaine pour l'élaboration de son programme d'action. La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) court jusqu'en 2030 et trois Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) se succéderont en Nouvelle-Aquitaine durant cette période (2022-2024 ; 2025-2027 ; 2028-2030). Le 1er plan verra le lancement des travaux sur une première liste de sites prêts à s'engager et, en parallèle l'élaboration d'une méthode d'identification des sites à protéger et des outils pertinents pour 2030. Le PAT est ensuite passé devant le CSRPN le 5 janvier 2023 et a reçu un avis favorable avec réserves. A l'issue de ces passages en CSRPN et en CRB, le document sera consolidé, validé par le Préfet de région puis remonté au niveau national en mars 2023.

Concernant le 1er pilier de l'extension de la couverture du territoire par les aires protégées fortes (APF), il est rappelé que le taux actuel de couverture en Nouvelle-Aquitaine est de 0,5 %, pour 1,5 % au niveau national. En surface d'aires protégées simples, la Nouvelle-Aquitaine est en revanche bien positionnée, avec 23 % du territoire déjà protégé. Les efforts devront donc porter plus particulièrement sur les protections fortes, pour atteindre rapidement un seuil de 1%. Près de 80 projets sont retenus pour le 1er PAT compte tenu de leur degré de maturité ; ils seront engagés et feront l'objet d'une concertation locale qui ne présume pas du résultat final. Concernant l'extension du réseau Natura 2000, pour ce premier PAT les ambitions restent modestes et contingentées aux projets déjà prêts et urgents à faire aboutir, compte tenu du contexte de transfert de la gestion des sites exclusivement terrestres au Conseil Régional. Le PAT Nouvelle-Aquitaine constitue le volet « protection des espaces naturels » de la SRB, et la rédaction des deux documents a été articulée, en particulier en ce qui concerne les actions transversales du 2ème pilier. En outre, un travail a été conduit au printemps 2022 par la DREAL avec les gestionnaires d'aires protégées pour réfléchir aux actions les plus pertinentes à mettre en place pour améliorer le réseau, donnant lieu à 16 fiches actions du PAT. Chaque fiche action contient un descriptif de l'action, un livrable, un pilote, la référence à la SNAP ainsi qu'à la SRB. Les réserves du CSRPN portent sur le manque d'ambition relatif du 1er volet du PAT, et le choix jugé « opportuniste » des projets. Ce 1er document devant conduire à créer ou étendre près de 80 sites, rapidement et de façon opérationnelle, il a été choisi de s'appuyer sur des projets matures. Pour chacun, les enjeux écologiques ont été vérifiés et croisés avec les politiques locales et régionales, notamment en utilisant l'étude « hotspots de biodiversité ».

Pierrick MARION, co-Président de Poitou-Charentes Nature (PCN) et représentant de PCN au CRB

Schéma Régional des Carrières (SRC)

Les schémas départementaux des carrières devenus obsolètes, la Région Nouvelle Aquitaine avec l'impulsion de la DREAL a lancé l'élaboration d'un schéma « régional » qui concerne ses 12 départements. Cette élaboration est bien plus complète que ce qui pouvait se réaliser auparavant. En 2023, le comité de pilotage s'est réuni trois fois au niveau régional. Le schéma, qui sera soumis à une consultation publique, doit être finalisé en 2024.

La DREAL, en s'appuyant sur la représentation régionale des carriers (UNICEM) a fait un travail d'état des lieux des richesses régionales, des prévisions d'utilisation des matériaux jusqu'en 2030 en incluant le développement de la construction bois, l'évolution des populations, les grands travaux.

Cette étude concerne les ressources et besoins de la région mais également les besoins industriels des régions voisines et même du pays. Les aspects environnementaux et de biodiversité, les besoins en eau ne sont pas ignorés. Des groupes de travail avec les opérateurs, l'État, les collectivités, les associations professionnelles touchées, des associations environnementales, se sont réunis. Un Comité de pilotage a en charge de donner un aval aux conclusions qui concrétisent cette démarche. Cet énorme travail devrait se concrétiser par une enquête publique dans le deuxième semestre de 2023.

A Poitou-Charentes Nature, nous avons essayé de suivre ce travail, en siégeant à la Commission départementale des carrières, qui garde sa fonction de conseil auprès de la Préfecture, laquelle continue à délivrer les arrêtés d'autorisations d'ouverture des carrières sur son territoire... et en participant à la réflexion sur le précédent schéma départemental. Notre rôle a surtout été de peser sur une « remise en état des carrières » qui soit respectueuse de la préservation voire d'une meilleure prise en compte du nouvel environnement et de sa biodiversité.

Il faut savoir que les projets de remises en état sont élaborés lors du dépôt du dossier et que très souvent les autorisations d'exploiter portent sur 30 ans... La remise en état définitive ne se réalise qu'après la fin de vie de la carrière.

Nous avons des difficultés à faire prendre en compte la nécessité d'informer les riverains, d'avoir chaque fois que nécessaire des commissions de suivi au cours de la période d'exploitation. La DREAL reconnaît que cette nécessité existe et que les carriers eux même le reconnaissent et le disent. Nous affirmons que c'est un enjeu important...

Pour l'avenir, la Région et la DREAL s'adresseront à notre confédération FNE NA qui est présente sur les 12 départements.

Alain BOUSSARIE et Gilles MARSAT, représentants de PCN au SRC et membres de Charente Nature

Comité PEFC Poitou-Charentes

Programme de reconnaissance des certifications forestières ou Pan European Forest Certification (PEFC)

La certification PEFC est censée garantir la gestion durable des forêts en veillant à l'application, par tous les intervenants, des règles ou standards qui sont révisés tous les cinq ans. Or, malgré quelques avancées encourageant et valorisant l'engagement dans de meilleures pratiques, la dernière révision, en 2023, n'a pas apporté toutes les améliorations souhaitées par France Nature Environnement. Certes, l'équipe du réseau Forêts de FNE reconnaît les efforts indéniables et la dynamique d'amélioration continue, particulièrement en ce qui concerne les contrôles et diagnostics, mais considère que les nouveaux standards laissent encore

la part trop belle à la transformation (coupe rase suivie de plantation). Elle a donc fait le choix de se retirer de PEFC France et invite les fédérations régionales à limiter à un rôle d'observation ou de conseils leur participation aux entités PEFC correspondant à leur territoire. C'est ce cadre qu'à PCN nous continuons d'appliquer, en limitant notre participation au seul comité territorial Poitou-Charentes qui traite des écarts, établit le bilan des contrôles internes et le suivi des décisions et réclamations. Notre présence souhaitée et appréciée, entre autres, par la présidence, permet de conforter les analyses et positions de certains acteurs et à contrario de contrer parfois les interventions de forestiers et de représentants d'une certaine coopérative forestière.

Maxime BLANCHET, représentant de PCN à PEFC Poitou-Charentes et membre de Charente Nature



Figure 1 : Poitou-Charentes Nature

Réserve Naturelle Régionale Vallée de la Renaudie

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) Vallée de la Renaudie est située sur les communes d'Ecuras, Montbron et Rouzède (16). Ce site exceptionnel a fêté ses 25 ans de protection en 2023. Il est aujourd'hui géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conformément aux dispositions de l'article R332-41 du Code de l'Environnement, un Comité Consultatif de Gestion (CCG) est mis en place pour examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la Réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues dans la délibération de classement. La réserve est gérée selon un plan de gestion se déroulant sur la période 2021-2030. Le comité s'est réuni le 23 mai 2023 pour faire le point sur les actions menées en 2022 et celles amorcées en 2023 pour répondre aux objectifs du plan. Celles-ci se divisent en quatre axes :

- Connaître : suivi des falaises, de la biodiversité et de l'hydrologie,

- Gérer : aménagement et entretien des sentiers, des carrières, des espaces de loisirs, des boisements et des mares, suivi de la gestion agricole,
- Protéger : suivi des sollicitations de manifestations sportives ou de loisirs, extension de la Maîtrise Foncières et d'Usage,
- Valoriser : communication, concertation avec les acteurs locaux, veille réglementaire, formation du personnel de la RNR, participation à des programmes d'actions d'animations et/ou de préservation de l'environnement,

Poitou-Charentes Nature est représenté dans cette instance par des membres de Charente Nature : Pierre FANTIN, Alain BOUSSARIE, Monique BRUN, Matthieu DORFIAC, Alexandre DUTREY.

Les programmes pédagogiques picto-charentais

Les Mystères du sol : fin du programme

Projet réalisé avec le soutien financier de la fondation Léa Nature, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de la Chaire Biodiversité.

L'année 2023 a vu la mise en place de la troisième phase du programme picto-charentais « Les Mystères du sol ». Six associations membres du réseau Poitou-Charentes Nature ont participé à ce programme : LPO Poitou-Charentes (antenne Vienne et Charente-Maritime), Charente Nature, Nature Environnement 17, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Deux Sèvres Nature Environnement et Vienne Nature. Il était coordonné par Vienne Nature. Chaque structure est intervenue dans 3 classes, en dehors de l'une d'entre elle qui n'a réussi à « recruter » que deux classes. Un total de 20 classes a donc été sensibilisé grâce à nos interventions en 2023.



Figure 2 : Elen LEPAGE, Vienne Nature

Le programme a eu pour objectifs de :

- Découvrir une biodiversité méconnue
- Comprendre les interactions entre le sol, la faune et la flore
- Sensibiliser les enfants à l'écosystème sol et leur apprendre à le respecter
- Faire partager et transmettre des connaissances sur son milieu

Le programme a été proposé aux classes de cycles 2 et 3 en lien avec les programmes de l'éducation nationale de ces niveaux. Les trois séances ont eu pour objectif l'étude du sol d'un milieu précis à proximité de l'école (sol de prairie, sol forestier, sol des vasières, sol de zones humides...) pour que les élèves découvrent dans un premier temps le sol de leur environnement proche.



Figure 3 : Simon THUBE, Vienne Nature

Dans un second temps, d'autres types de sols devaient être découverts par les enfants lors d'une rencontre interdépartementale. Elle devait se dérouler dans un lieu central du territoire des différentes associations. L'objectif était de pouvoir faire se rencontrer des enfants issus de communes différentes autour d'un panel de milieux naturels. Mais étant donné l'augmentation des frais de déplacements, nous avons choisi d'organiser plusieurs rencontres interdépartementales plus locales afin de diminuer les coûts de transport. Ce temps fort du programme a permis aux élèves des classes participantes de présenter les découvertes qu'ils avaient faites dans leur environnement proche. Les élèves ont valorisé ainsi leurs travaux lors de ces 6 journées de clôture de programme dans des espaces de forum mais aussi des ateliers. Les rencontres ont été riches. La forme proposée a été à taille humaine et a permis de prendre le temps d'échange et de profiter du moment. Il s'agit d'une excellente forme d'évaluation de ce qui a été appris par les enfants. A travers les

différentes activités, les équipes enseignantes et d'animation ont pu se rendre compte de la capacité ou de l'incapacité des enfants à pouvoir remobiliser les savoirs vus, lors de séances.

Au cours de ce programme de trois ans, environ 1320 enfants ont été sensibilisés à la thématique des sols. Nous avons pu observer une montée en compétence de chaque animateur et animatrice et donc du contenu des séances. Ce programme a été ambitieux et cohérent avec les enjeux de protection des sols de notre époque. Malgré la crise sanitaire et l'augmentation des coûts des transports, le programme a pu être mis en place grâce à la capacité d'adaptation et la créativité de l'équipe d'animation.

Ce riche programme a été le résultat d'un long travail collectif. Il a été une réussite.

Aurélié CARRIERE, coordinatrice à Poitou-Charentes Nature, coordinatrice administrative et financière du projet Les Mystères du sol.

Les Mal Aimés : un programme pédagogique sur les préjugés envers la Nature

Programme réalisé avec le soutien financier de la fondation Léa Nature, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de la Chaire Biodiversité.

Après trois ans à creuser le thème du sol nous avons enfin réussi à organiser des rencontres « Les mystères du sol » entre les classes. Mais devant l'envolée des coûts de transport, nous avons opté pour plusieurs rencontres interdépartementales organisées plus localement en lieu et place d'une grande rencontre régionale. Ce furent des moments partagés très riches qui viennent conclure en beauté ce projet porté par Poitou-Charentes Nature (PCN) et plus particulièrement par Vienne Nature (merci à Elen).

Il était maintenant temps de définir un nouveau projet. Nous avons choisi d'aborder le sujet de ces plantes et animaux souvent mal aimés. Parce que certains animaux et végétaux sont encore mal perçus, au-delà de leur importance dans le fonctionnement des milieux, ou des « services rendus » par la biodiversité. Nous avons choisi de questionner notre relation à la Nature, pour comprendre d'où viennent nos réticences, nos méfiances vis-à-vis de certaines espèces, en repérant les divergences entre les représentations culturelles et la réalité scientifique, la réalité des élèves et celle d'autres personnes. Ce programme pédagogique permet d'aller à la rencontre avec les éléments naturels, de s'exprimer sur les émotions que cela éveille en nous, et de faire évoluer les regards.

Cette année 2023 s'est déroulée la première phase de ce projet qui rassemble à nouveau six associations membres de PCN autour de l'éducation à l'environnement : LPO Poitou-Charentes (antenne Vienne et Charente-Maritime), Vienne Nature, Nature Environnement 17, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Deux Sèvres Nature Environnement et Charente Nature. Le projet est soutenu financièrement par la Région Nouvelle Aquitaine, la fondation Léa Nature, la Chaire Biodiversité de l'Université de Poitiers, et par les établissements scolaires qui contribuent également.



La richesse de ces projets en commun passe aussi par la dynamique du travail de partage et de mise en commun des expériences et outils pédagogiques des animatrices et animateurs de nos associations. Les occasions de concevoir à plusieurs des approches pédagogiques sont assez rares pour les uns et les autres. Ainsi, en 2023 plusieurs réunions nous ont permis de définir les objectifs de ce nouveau programme, de tester de nouveaux outils, et surtout de construire ensemble une trame à expérimenter dès la rentrée scolaire 2023-2024.



Figure 4 : Alexandre DUTREY, Charente Nature

reçues, les préjugés, les clichés.

Alexandre DUTREY, éducateur environnement à Charente Nature et coordinateur technique du projet « Mal aimés » pour PCN.

Chaque animatrice/animateur des structures impliquées de PCN va accompagner deux classes d'un même territoire autour de ces questions. Ainsi quatorze classes vont bénéficier de ce programme cette année. Cela prendra la forme de quatre séances, d'une demi-journée chacune, réparties sur l'année scolaire. Les animations auront lieu principalement en extérieur et à proximité de l'école.

À l'occasion d'une de ces séances, une rencontre intergénérationnelle sera organisée avec un groupe d'adultes du territoire (association locale, club du 3ème âge, centre social...) pour échanger sur les différents points de vue sur ces espèces.

Un support d'échanges sera construit, à partir des productions des différentes classes impliquées dans le projet, et prendra la forme d'un livret ou d'un diaporama, afin de partager nos vécus et évolutions dans nos perceptions de la Nature.

Un évènement grand public sera également organisé à chaque fois localement afin d'y présenter les découvertes des élèves et pour contribuer à bousculer les idées

Oiseaux forestiers du Poitou-Charentes

Améliorer la connaissance de l'avifaune forestière

Initié par la LPO Poitou-Charentes, le programme Oiseaux forestiers a débuté en 2022 dans les 4 départements de l'ex-région (Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, et Vienne). Ce programme s'articule en 4 volets : actualiser les connaissances sur l'avifaune forestière nicheuse en Poitou-Charentes, sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires forestiers à la relation entre gestion forestière et biodiversité avifaunistique, former les bénévoles à la reconnaissance auditive et visuelle des espèces, et constituer un groupe Circaète dans chaque département.

Au printemps 2023, 32 massifs forestiers ont été prospectés lors de 3 passages entre la mi-mars et la mi-juin. Les inventaires se sont déroulés sous forme de parcours de 1200 m minimum avec un point d'écoute de 5 minutes, espacé au moins tous les 300 m (protocole d'étude EPOC : Estimation des Populations d'Oiseaux Communs). Ainsi, 1050 points d'écoute ont été réalisés sur 70 parcours. Au total, environ 16 000 données ont été collectées en 2023, témoignant de la présence de 129 espèces, dont 63 reconnues comme patrimoniales (ayant un enjeu de conservation).

En 2023, les groupes pour le suivi de la reproduction du Circaète Jean-le-Blanc ont réuni 26 bénévoles en Charente-Maritime, 9 personnes en Charente, une vingtaine d'observateurs dans les Deux-Sèvres et 5 membres actifs épaulés par une quinzaine de bénévoles en Vienne. Ainsi, 77 couples ont pu être observés en Poitou-Charentes et 37 nids localisés, dont 32 nichées ont abouti à l'envol du jeune. Le succès de reproduction du Circaète en Poitou-Charentes est par conséquent estimé à plus de 85 % en 2023. Cette productivité est supérieure à la moyenne nationale, estimée entre 50 % et 77 % selon les régions. En parallèle, une nouvelle étude sur la sélection de l'habitat du Circaète Jean-le-Blanc a permis d'affiner les travaux précédemment menés afin d'identifier les éléments paysagers influençant le choix du site de nidification. Ces résultats ont pu être reportés sur cartographie et ont ainsi permis d'orienter les zones à prospecter en priorité.

Afin de pérenniser ce programme, les bénévoles des associations de protection de la nature ont été formés dans chaque département. Le Webinaire Circaète est l'événement ayant amorcé le volet formation avec plus d'une centaine de participants sur tout le Poitou-Charentes. Puis, lors des formations, en salle pour la partie théorique puis sur le terrain pour la partie pratique, environ 200 personnes ont pu prendre connaissance du protocole et être initiées à l'identification visuelle et auditive des passereaux forestiers.

Comme en 2022, l'ensemble de ces résultats ont été présentés en début d'année au Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) Poitou-Charentes et à l'Office National des Forêts (ONF) Poitou-Charentes. Les échanges à la suite de ces présentations ont relevé l'intérêt de ces deux structures d'être accompagnées par les associations de protection de la nature pour la formation de leurs techniciens forestiers, pour une meilleure connaissance de l'avifaune sur leurs massifs et pour une prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Le partenariat entre le CNPFF et les associations participant au programme Oiseaux forestiers a par ailleurs été officialisé par le biais d'une convention en 2023. Nous remercions grandement ces deux partenaires techniques qui nous ont permis l'accès aux massifs forestiers et sans qui l'ensemble de ces résultats n'aurait pas été possible.

Pour 2024, le programme entame sa troisième et dernière phase avec une trentaine de massifs prospectés au sein du Poitou-Charentes.

Nicolas BERAUD, chargé de missions ornithologiques et coordinateur technique du projet « Oiseaux forestiers » pour PCN.

Les mares du Poitou-Charentes

Recensement et réhabilitation d'un habitat d'espèces protégées essentiel à la Trame Bleue

Programme financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les fonds européens FEDER. Il est porté et coordonné administrativement par Poitou-Charentes Nature, coordonné techniquement par Charente Nature et mis en œuvre par les associations Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, et Vienne Nature.

Le Programme Mares en Poitou-Charentes a poursuivi son travail d'inventaire en 2023 avec plus de 50 000 points d'eau recensés sur la base de données Lizmap mise à disposition gracieusement par l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Les associations adhérentes, Vienne Nature, Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement et Charente Nature remercient sincèrement leurs bénévoles pour leur investissement dans ce lourd projet de recensement.

Sur l'ensemble des points d'eau recensés, seulement 2 000 mares ont pu être caractérisées. Le travail reste fastidieux et chronophage au regard du potentiel sur le territoire !



Figure 5 : Céline PAGOT, Charente Nature

Ce programme, prévu sur trois ans de 2022 à 2024, est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDER et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine, le programme se perpétue sur 2025 avec un fond dédié aux travaux de restauration et de création à hauteur de 14 000 euros par association. Les associations ont commencé à chercher des propriétaires motivés en faveur de la restauration ou la création de mares pour renforcer les corridors écologiques à l'échelle locale.

Le programme Mares en Poitou-Charentes 2022-2025 présente plusieurs objectifs. Le recensement des mares sur tout le Poitou-Charentes en constitue le premier. Dans un second objectif, un suivi spécifique de la faune et de la flore est réalisé sur des mares sélectionnées à l'échelle des anciennes mailles du programme de 1998 à 2003. Enfin, dans un dernier

objectif, un accompagnement auprès des collectivités, des agriculteurs et des particuliers est prévu pour la restauration ou la création de mares.

Après analyse des premiers résultats, une comparaison avec les mares recensées lors du premier programme de 1998 à 2003 a pu être réalisée avec les premières données obtenues en 2022 et 2023. Il apparaît qu'environ 30% des mares recensées à l'époque ont disparu pour de multiples raisons.

La protection de ces milieux est donc primordiale face à la disparition massive des populations d'amphibiens en métropole.

La sensibilisation auprès du grand public et des acteurs du territoire constitue donc un enjeu fort en Poitou-Charentes où la situation des mares est critique.

Longtemps considérées essentielles dans notre paysage, elles sont aujourd'hui délaissées, loin de l'intérêt humain et ce, en dépit de tous les services écosystémiques qu'elles peuvent nous rendre...

Céline PAGOT, chargée de missions entomologiste, botaniste à Charente Nature et coordinatrice du programme Les Mares du Poitou-Charentes en 2023

Inventaire et suivi de la flore de Poitou-Charentes : flore des rivières et veille botanique

Ce programme est financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que par les fonds européens FEDER. Il est porté et coordonné administrativement par Poitou-Charentes Nature ; le volet Flore des rivières est coordonné par Deux-Sèvres Nature Environnement et le volet Veille botanique est coordonné par Vienne Nature. La mise en œuvre technique est réalisée par les associations Charente Nature, LPO France, Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement et Vienne Nature.



Figure 6 : Eric BRUGEL, Prospection en rivière, LPO

De 2023 à 2025, la flore picto-charentaise mobilise fortement les botanistes des associations de PCN dans un double objectif :

1. Réaliser un état des lieux de la flore et de la végétation de nos cours d'eau (« flore des rivières ») ;
2. Assurer un suivi et diverses actions de conservation pour des espèces végétales remarquables hors contexte aquatique (« Veille botanique »).



Figure 7 : Stéphane BARBIER, Prospection en rivière, DSNE

Nos rivières ont été très peu étudiées jusqu'à présent, à l'exception de suivis Natura 2000 en Charente-Maritime. Elles hébergent pourtant des enjeux floristiques forts (*Oenanthe fluviatilis*, *Ceratophyllum submersum* et *Hydrocharis morsus-ranae* par exemple). Les observations empiriques des naturalistes témoignent d'une forte dégradation de ces cortèges depuis plusieurs décennies, mais aucun suivi à large échelle ne permet d'en mesurer l'ampleur. En 2023, un protocole de suivi a été développé, en lien avec les partenaires et en se basant autant que possible sur les méthodologies préexistantes. Ce sont ainsi 360 tronçons de suivi de 50 m de long qui vont être mis en place, à raison de 80 par département en échantillonnant la moitié des masses d'eau, représentatives des entités paysagères et géomorphologiques de chaque département. En 2023, la moitié de ces tronçons ont été disposés comme prévu. L'autre moitié le sera en 2024. D'ores et déjà, ce demi-échantillon montre que des herbiers relativement diversifiés persistent localement dans nos rivières, mais globalement ces végétations sont rares et fortement dégradées, comme en témoigne leur valeur indicatrice moyenne « nutriments », et la forte présence d'espèces exotiques envahissantes. Divers indicateurs sont tirés de ces tronçons, dont deux basés sur les

valeurs indicatrices « nutriments » ; un travail a débuté en vue de préciser la valeur indicatrice de nombreuses espèces non renseignées dans les bases existantes.

Des prospections ciblées sur la flore patrimoniale des rivières (visite de stations anciennes, prospections de secteurs favorables) ont permis de relever 25 espèces patrimoniales cette première année (sur une liste de 36 espèces patrimoniales établie sur base bibliographique). Pas moins de 19 espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées, sans protocole dédié. Un bilan détaillé sera dressé à l'issue de la seconde année de prospections. Cette première année a déjà permis de collecter 3495 données sur la flore des rivières.

Les acteurs de l'eau, et en particulier les techniciens et médiateurs de rivière, sont impliqués sur ces problématiques qui les intéressent grandement. Ils apportent une importante contribution à la chorologie de ces espèces, tout comme les bénévoles des associations impliquées sur ce programme. Le Grand public a été sensibilisé à ce patrimoine végétal des rivières, en déployant tous les moyens de communication possibles. Ces actions se poursuivent et se renforcent (acteurs de l'eau) en 2024.

Une espèce sur neuf est menacée à court ou moyen termes en région. C'est le constat alarmant qui ressort de la Liste rouge des espèces végétales menacées de Poitou-Charentes. Face à cette urgence écologique les associations de PCN, en partenariat avec le CBNSA, se sont mobilisées dans le cadre de ce programme (faisant suite aux programmes régionaux et départementaux déjà engagés sur le territoire) pour suivre l'évolution des populations de ces espèces sensibles et essayer de mettre en place des actions concrètes pour les stations d'espèces ou des habitats en danger de conservation. Les actions menées en 2023 ont déjà permis de mettre en place plus d'une cinquantaine d'actions de connaissance et de conservation sur le territoire. Ces actions nécessiteront sans nul doute un suivi durant les prochaines années.

Stéphane BARBIER et Sarah BEGOUIN, respectivement chargé de mission flore et habitats à Deux-Sèvres Nature Environnement et chargée d'étude botanique à Vienne Nature, coordinateurs du programme Flore des rivières-Veille botanique

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

La mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF de l'ex-Poitou-Charentes phase 9 a été financée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Elle est mise en œuvre techniquement par Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, LPO France, LPO Poitou-Charentes, Nature Environnement 17 et Vienne Nature.

L'inventaire permanent des ZNIEFF s'est poursuivi en 2023 sur le Poitou-Charentes. Une nouvelle phase, coordonnée par la LPO et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), a été mise en place avec l'ensemble des associations de protection de la nature, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (antennes du Poitou-Charentes). PCN en a assuré la coordination financière.

Cette année, ce sont 37 sites qui ont été travaillés. Dans le détail, les actualisations de ZNIEFF ont porté sur 6 zones en Charente, en Deux-Sèvres et en Vienne, 11 en Charente-Maritime, tandis que les créations de zone ont représenté 2 sites par département.

Tout comme chaque année depuis 2015, les données d'espèces et d'habitats déterminants ont été actualisées afin de maintenir la fraîcheur des informations ; certains contours de zones ont également fait l'objet de modifications afin de retranscrire l'évolution de l'intérêt local de la zone et l'amélioration des

connaissances. En Charente-Maritime, 8 ZNIEFF de type I, correspondant à des zones de marais géographiquement proches et présentant des enjeux similaires, ont même été fusionnées en une seule ZNIEFF de type I dénommée « Marais de Rochefort ». Enfin, toujours dans ce département, une ZNIEFF de type I dont les habitats sont très dégradés et qui ne présente plus que des enjeux diffus, a été déclassée en type II (Vallée de l'Arnoult).

La DREAL a été une fois de plus le seul financeur du programme. Cette nouvelle phase d'actualisation a permis de mettre en évidence de nouveaux besoins d'amélioration de la plateforme d'actualisation des ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine, développée spécifiquement par FAUNA et le CBNSA. Pour rappel, cette plateforme régionale vient suppléer la plateforme développée par le MNHN au niveau national afin de permettre une meilleure gestion des contours des ZNIEFF en phase de travail (pas de module cartographique dans la plateforme nationale), une limitation des bugs et un accès facilité aux données du SINP régional.

Trente-et-une (31) zones des phases précédentes ont été examinées en CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) en 2023, lors des comités des 23 février, 27 avril et 3 octobre. Deux ZNIEFF ont été ajournées pour complément d'informations (1 zone proposée à la suppression, 1 zone proposée en actualisation). Les 29 autres ont été validées par les membres, parfois sous réserve de compléments, qui ont été apportés par les référents des zones en 2023. Le manque de rapporteurs présents lors des différents comités étant toujours d'actualité, c'est l'antenne Poitou-Charentes du secrétariat scientifique de l'inventaire (représentée par le CBNSA et la LPO) qui a dû présenter et faire valider aux membres des lots de ZNIEFF « orphelins » de rapporteurs.

En 2023, aucun lot de ZNIEFF validées en CSRPN n'a pu être remonté au MNHN pour validation et diffusion sur l'INPN, du fait de la mise en place des formats d'export entre les deux plateformes.

En parallèle, deux nouvelles listes d'espèces faunistiques déterminantes pour les ZNIEFF ont été actualisées par un groupe d'experts de la Nouvelle-Aquitaine : il s'agit des Reptiles et des Amphibiens, qui rejoignent les listes des Oiseaux nicheurs et des Araignées, déjà validées en CSRPN plénier.

En parallèle, les travaux d'harmonisation des méthodes d'inventaire et de validation des ZNIEFF à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine se sont poursuivis, sous l'égide de la DREAL et en collaboration avec les CBN Sud-Atlantique et Massif central (antenne Limousin), la LPO, Limousin Nature Environnement et FAUNA (ex Observatoire aquitaine de la Faune Sauvage).

Eric BRUGEL, responsable d'équipe expertise à la LPO France et coordinateur technique des programmes ZNIEFF en Poitou-Charentes

Enquête micromammifères en Nouvelle-Aquitaine

Elaboration d'une méthodologie pour l'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces et la caractérisation de la qualité des habitats

Ce programme est coordonné par le Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL) et porté par FNE Nouvelle-Aquitaine. Ce travail est réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Cistude Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, Poitou-Charentes Nature et Vienne Nature. Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et les fonds européen FEDER.

Les espèces les plus difficiles à distinguer passent malheureusement en général en dessous des radars de l'étude de l'évolution de l'état de conservation de la biodiversité. Or les micromammifères représentent un groupe de choix pour avoir des proxi de ces modifications !

Depuis deux ans (2022 et 2023), les synthèses de données historiques ont permis de prioriser les zones à enjeux (manque de connaissances) sur l'ensemble du territoire. En incluant les connaissances bibliographiques, les protocoles et méthodes d'études optimisées ont ainsi pu être déployées sur les secteurs définis comme lacunaires. Sur les départements où les connaissances étaient limitées, la facilité d'acquisition de données nouvelles (par l'analyse de pelotes de réjection) paraît aisée, d'où un nombre de mailles nouvellement validées plus important sur ceux-ci. Les analyses réalisées ont également permis à l'ensemble des associations d'initier l'archivage des crânes dans une collection de référence.

Les outils de communication, encore nombreux cette année 2023, ont permis de faire connaître au grand public le programme et de l'inciter à participer aux différentes actions. Comme classiquement dans ces cas-là, une mobilisation bénévole associative solide sur le long terme semble plus ou moins complexe à initier en fonction des territoires. De ce fait, la collecte et l'analyse des échantillons a parfois reposé en majeure partie sur l'effort salarié. Une dynamique bénévole doit être retravaillée localement pour rendre plus pérenne l'étude de ce taxon. Cela indique clairement le besoin d'avoir du temps salarié dédié pour 1/ maintenir une dynamique d'inventaire importante et 2/ assurer une progression de la connaissance sur ces taxons discrets.

Les retours d'expérience concernant les protocoles expérimentaux en cette deuxième année de programme permettent de préciser les limites et possibilités observées en 2022. Cette deuxième année d'étude a permis notamment de préciser les possibilités pour les prospections par repasse chez les Gliridés, avec l'acquisition d'informations empiriques permettant d'aider à la mise en place des inventaires. De la même manière que pour le protocole visant la recherche d'indices de présence du Rat des moissons et du Muscardin, les résultats semblent s'orienter vers une direction commune : les protocoles semblent fonctionner pour détecter ces espèces bien qu'un effort d'échantillonnage relativement développé soit nécessaire. Les protocoles sont adaptés à une recherche "à la parcelle", mais ne conviennent pas forcément pour un inventaire global à l'échelle de la maille par exemple. Les sessions de capture ont permis aussi de traiter ces besoins d'inventaires exhaustifs et localisés précisément. Une montée en compétence a été effectuée par de nombreux acteurs du programme, et la diffusion des bonnes pratiques dans le réseau a permis le bon déroulé des épisodes de capture (nombreuses espèces capturées, aucune mortalité).

Très clairement, le protocole "classique" par analyse des pelotes de réjection représente un des meilleurs moyens pour la mise à jour des aires de répartition des espèces. Deux améliorations éventuelles pourraient être mises en place en priorité cependant : l'étude des pelotes de Chouette hulotte (plus forestières que la chouette effraie) pour augmenter la probabilité de détection des Gliridés par exemple, et l'harmonisation des identifications de certaines espèces difficiles (musaraignes etc.).

Des études complémentaires sur la fiabilité de certains critères morphologiques seraient à mener pour aller dans ce sens.

Dans tous les cas, un maintien voire une augmentation des pressions d'inventaires par ce protocole est absolument nécessaire, étant donné que les cartes présentées cette année représentent clairement le fait que c'est aujourd'hui la pression d'observation qui est limitante pour la mise à jour des aires de répartition (fluctuations parfois importantes de mailles de détection de certaines espèces rares à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine).

Gabriel METEGNIER, directeur du GMHL et coordinateur technique du programme Enquête micromammifères en Nouvelle-Aquitaine

Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (CCP)

Un programme d'étude et de conservation inédit en Europe

Programme coordonné techniquement par Nature-Environnement 17 et réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la LPO France, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Groupe Chiroptères Aquitaine, le CEN Aquitaine, Cistude Nature, le Labex ECOFECT (université Lyon I), le CBGP/INRA de Montpellier, et le CEBC-CNRS/ULR.

Ce programme d'ampleur, porté par FNE NA, financé par la DREAL (Fonds vert) et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine mobilise l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine œuvrant pour les chiroptères.

152 personnes dont 138 bénévoles ont participé à ce programme en 2023, principalement sur les actions de terrain (comptages été/hiver et opérations de capture). Au total, 786 personnes ont contribué à ce programme depuis 2016.



Figure 8 : Maxime LEUCHTMANN, Nature Environnement 17

L'hiver 2022-2023, 814 sites différents ont pu être prospectés, permettant de dénombrer près de 76 000 chauves-souris (toutes espèces confondues), ce qui représente une hausse de près de 30% par rapport aux moyennes des 5 dernières années. Ces comptages permettent chaque année de contrôler les espèces marquées à l'aide de transpondeurs (grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers), mais aussi et surtout de suivre l'évolution des populations. Ainsi, la Nouvelle-Aquitaine accueille plus de 25% des effectifs de Grand rhinolophe en hiver en France avec plus de 25 000 individus.

Concernant l'été 2023, 130 colonies de mise bas des différentes espèces ciblées par le programme ont été dénombrés en Nouvelle-Aquitaine permettant de comptabiliser près de 65 000 chauves-souris. Là encore, ces suivis coordonnés à l'échelle de la région permettent de suivre et d'évaluer l'évolution des populations.

En 2023, les opérations de capture afin de réaliser des prélèvements biologiques et de poursuivre le marquage individuel se sont réalisées au sein de 32 sites.

Au total, 4 849 chauves-souris ont été capturées permettant le marquage individuel de 1 305 Grands rhinolophes, 1 447 Minioptères, 971 Murins à oreilles échanquées, et 318 Rhinolophes euryales.

Ce programme collabore avec différents laboratoires de recherche, dont le LBBE de l'université de Lyon qui en est le partenaire historique, tout comme le CEBC-CNRS/ULR à Chizé.

Différents travaux sont en cours et concernent l'analyse de l'incroyable jeu de données de « Capture-Marquage-recapture » obtenu chez le Grand rhinolophe, l'éco épidémiologie (dont les coronavirus avec l'Institut Pasteur), la toxicologie, les déplacements et l'écologie du paysage. Sur ce dernier point, un travail de thèse s'est achevé et les publications seront disponibles en 2024.

Pour 2024, l'objectif est toujours de poursuivre les comptages coordonnés en hiver et en été, seuls capables de produire des tendances à long terme des populations.

Concernant les opérations de capture, il s'agit désormais d'assurer le suivi des principales colonies de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échanquées, notamment en poursuivant la maintenance des lecteurs automatiques installés dans les colonies et permettant de contrôler les individus marqués. Grâce au développement de nouveaux partenariats, FNE NA, de par son expérience, est désormais impliquée dans deux nouveaux programmes d'ampleur de recherche en épidémiologie, l'un à l'échelle européenne (programme OneBAT) porté par l'institut de virologie de Venise et l'autre à l'échelle nationale porté par le CIRI/INSERM (programme BatEcoVir). Tous deux visent à étudier plus précisément les virus présents chez le Minioptère de Schreibers, espèce en danger critique d'extinction en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les mécanismes de transmission, leurs rôles dans la conservation de l'espèce et leurs implications pour la santé humaine. Ces programmes se réalisent en France en partenariat avec l'institut Pasteur, l'ANSES Nancy, le LBBE de Lyon, le CIRI/INSERM et de nombreuses structures associatives (FNE NA, LPO Auvergne Rhône-Alpes, CEN PACA, Groupe Chiroptères de Provence, Groupe Chiroptères de Languedoc-Roussillon, ANA-CEN Ariège).

Maxime LEUCHTMANN, responsable de projets naturalistes à Nature Environnement 17 et coordinateur technique du programme CCP

Coopération pour la Conservation du Courlis cendré nicheur en Nouvelle-Aquitaine (COCONA)

Coordination technique réalisée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et portage administratif par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2017, le GODS réalise de nombreux suivis et une protection des nichées sur le Courlis cendré en Deux-Sèvres. Après avoir créé un réseau national Courlis cendré nicheur, et grâce au réseau associatif de FNE Nouvelle-Aquitaine ce projet a pu voir le jour en 2023 grâce à un financement des Fonds verts sur la période 2023-2026. FNE NA, PCN, Charente Nature et le GODS associés avec la SEPANSO, la LPO Limousin, la LPO Poitou-Charentes délégation de la Vienne et la LPO Aquitaine ainsi que des partenaires techniques comme l'OFB, le SIEPVELG (Syndicat des lacs médocains) et l'université de La Rochelle, ont permis la construction du

projet. Les actions mises en œuvre en 2023 avaient pour objectif de faire l'état des lieux des connaissances et de mettre en lien les différentes structures afin de créer les protocoles de suivis. Les différents partenaires ont également commencé à acheter le matériel nécessaire à la protection des nichées. Plusieurs journées ont eu lieu en distanciel afin de présenter et se préparer au projet pour la saison 2024 qui débute très rapidement.



Figure 9 : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Etienne DEBENEST, coordinateur au GODS et coordinateur technique du programme COCONA

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (animation et mise en oeuvre)

Réalisation technique : CEN Nouvelle-Aquitaine, Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Chiroptère Aquitain, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), LPO Aquitaine, LPO France, Nature Environnement 17, PCN, SEPANLOG et Vienne Nature.

Le PNA en faveur des Chiroptères a été validé en 2016 par l'Etat. Ce PNA, d'une durée de 10 ans (2016-2025), est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN). Sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine est pilotée par FNE Nouvelle-Aquitaine.

Le PRAC Nouvelle-Aquitaine a ainsi été validé en décembre 2018. Son animation territoriale a été déléguée au CEN Nouvelle-Aquitaine pour l'ex-Aquitaine, au GMHL pour l'ex-Limousin et à Charente Nature pour l'ex-Poitou-Charentes. Depuis 2018, FNE NA anime et pilote la mise en œuvre des actions du PRAC Nouvelle-Aquitaine. L'animation du PRAC NA est financée par la DREAL. La mise en œuvre de ses actions est financée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les Fonds verts.

L'année 2023 constitue la sixième année de mise en oeuvre des actions du PRAC NA. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Formation/sensibilisation à la veille sanitaire des chauves-souris auprès du centre de soins de la faune sauvage de Charente Nature,
- Contribution à la stratégie nationale des aires protégées pour les sites majeurs à chiroptères ;
- Déploiement de l'opération « refuge pour les chauves-souris » et aménagement pour la conservation de colonies dans 2 sites du territoire Limousin et 1 site en Deux-Sèvres (Poitou-Charentes) ;
- Prise de contact avec les services ouvrages d'arts des collectivités pour la mise en place de partenariats sur la prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'arts ;
- Réalisation de 4 formations à l'expertise des chiroptères dans les ouvrages d'arts à destination des bénévoles (1 en Limousin, 1 en Charente et 2 en Aquitaine) ;
- Poursuite des échanges avec les acteurs de la gestion forestière en Limousin suite à la formation mise en place en 2022 (programmation de nouvelle formation en 2024) ;
- Organisation de la 10ème édition du stage régional Nouvelle-Aquitaine sur l'écologie acoustique des chiroptères d'Europe au Château de Varaignes (24), organisé par Charente Nature.

Anthony LE NOZAHIC, chargé de mission à Charente Nature et coordinateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Action en faveur des Chiroptères

Mulettes de Nouvelle-Aquitaine

Programme financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ; porté par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine. Réalisation technique par Charente Nature, Cistude Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Limousin Nature Environnement, LPO France, Nature Environnement 17, PCN et Vienne Nature.

Depuis 2020, Poitou-Charentes Nature coordonne un projet porté par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine sur les Mulettes de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de ce projet est de mettre en place et d'animer un réseau d'observateurs dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine pour qu'à terme nos connaissances sur ce groupe indicateur de la qualité des milieux aquatiques soient plus importantes. En 2023, les huit associations mobilisées dans ce projet ont poursuivi leurs prospections de terrain avec de nouvelles découvertes de station de Grande Mulette, Mulette épaisse (espèces protégées) et l'animation de 21 journées techniques regroupant 126 participants.

Enfin, lors de cette dernière phase du projet, un travail important de rédaction d'un Plan d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PAM-NA) a été réalisé. Ce plan qui prévoit une douzaine d'actions sera prochainement présenté en Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour une mise en œuvre lors des 10 prochaines années.

Miguel GAILLEDROT, coordinateur à Vienne Nature et coordinateur de la déclinaison régionale du programme Mulettes en Nouvelle-Aquitaine

PNA Grande Mulette

La Grande Mulette est une espèce de bivalve dulçaquicole protégée en France, en Europe et inscrite comme en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale (UICN, 2021) et nationale (UICN, 2021) des espèces menacées. Actuellement, les populations mondiales les plus importantes connues sont localisées au sein du territoire du Poitou-Charentes dans les rivières et fleuves : Dronne, Charente, Vienne et Creuse. Cette espèce bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) validé en 2022 et qui prévoit près d'une vingtaine d'actions

visant sa préservation. Il est animé Mme Richard Nina de l'Université François-Rabelais de Tours (CETU Elmis Ingénierie). Poitou-Charentes Nature a participé au comité de pilotage annuel de ce PNA au cours duquel le programme Mulette en Nouvelle-Aquitaine a été présenté.

Miguel GAILLED RAT, coordinateur à Vienne Nature

PNA Libellules en Nouvelle-Aquitaine

Programme financé par la DREAL Nouvelle Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDER et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; porté par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et mise en œuvre en Poitou-Charentes par Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, LPO France, PCN, Nature Environnement 17 et Vienne Nature.

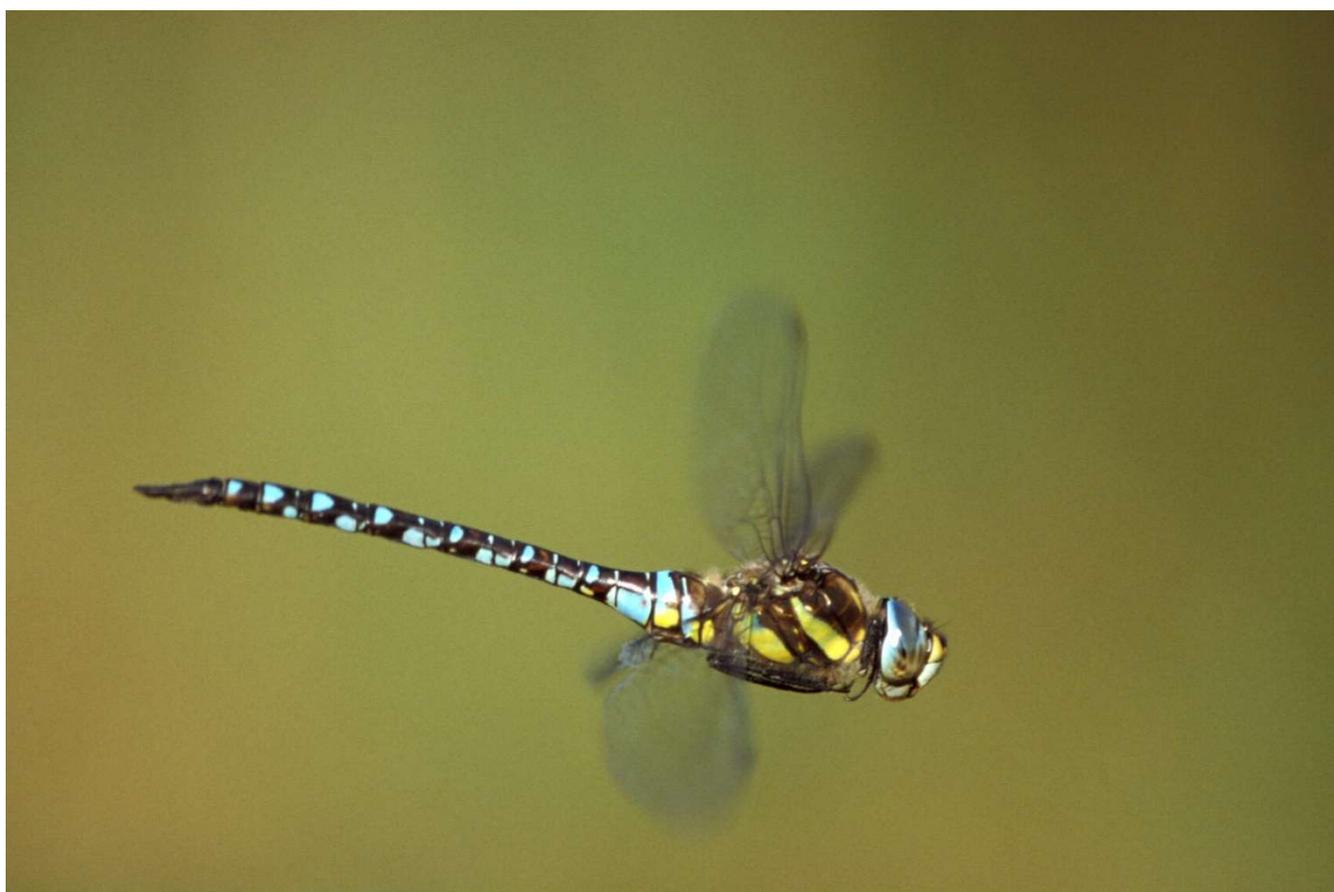


Figure 10 : Nicolas COTREL, DSNE

Cette déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Odonates coordonnée par le CEN Nouvelle-Aquitaine a été validé début 2023. Ce plan vise 27 espèces de la région et propose 12 actions. Poitou-Charentes Nature assure la coordination et la mise en œuvre de ce plan sur le territoire du Poitou-Charentes. En 2023, les actions de formations se sont poursuivies avec 22 séances et 268 participants. En termes de connaissances des prospections ciblées sur des espèces de milieux courants et stagnants ont été mises en œuvre par les associations dans les 4 départements. De plus, 9 cours d'eau ont fait l'objet d'un suivi des odonates gomphidés et anisoptères prioritaires (SOGAP) avec des inventaires au sein de 26 placettes. Un peu plus de 770 exuvies ont été récoltées lors des prospections permettant d'identifier 8 espèces. Ce suivi alimentera un programme national.

Miguel GAILLED RAT, coordinateur à Vienne Nature et coordinateur de la déclinaison régionale du PNA en faveur des Odonates pour le Poitou-Charentes

PNA Papillons de jour en Nouvelle-Aquitaine

Programme financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDER et l'Agence de l'eau Adour-Garonne et porté régionalement par le CEN Nouvelle-Aquitaine. En Poitou-Charentes, la coordination administrative est assurée par Poitou-Charentes Nature, la coordination technique par Deux-Sèvres Nature Environnement et la réalisation technique par Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, LPO France, Nature Environnement 17 et Vienne Nature.

Depuis 2021, le CEN NA coordonne la déclinaison régionale du Plan National d'Actions Papillons de jour qui se décline autour de quatre grands axes : l'amélioration des connaissances, la protection et la gestion, l'information et la sensibilisation, la gestion du plan et des données.

En Poitou-Charentes en 2023, le volet « amélioration des connaissances » a permis de réaliser des prospections de terrains et une veille sur les sites connus. Pour l'Azuré des mouillères, l'Hermite, l'Azuré du Plantain et l'Hespérie des Cirses, les individus se font rares tout comme les sites qui leur sont favorables. A contrario, les Zygènes et en Charente, le Fadet des Laîches et le Nacré de la Sanguisorbe, semblent bien se maintenir malgré l'absence d'individus sur certains sites historiques. En Vienne, la Bacchante étend sa zone de répartition. Une étude spécifique sur l'écologie de *Lopinga achine* a été menée en Charente-Maritime par la LPO. En complément des recherches, 4 sorties de prospection et/ou formation ont été organisées pour former les bénévoles à suivre les espèces cibles.

Sur le volet « protection et gestion », plusieurs assistances techniques ont eu lieu auprès d'animateurs de sites Natura 2000 (Vallée de la Boutonne (79) ; forêt de Chizé-Aulnay (79) ; Vallée de la Charente en amont d'Angoulême et Vallées calcaires péri-angoumoises (16)), ou pour des sites gérés par le CEN NA (3 sites concernés). D'autres sites en projets ont également pu bénéficier de l'appui du PNA, comme le projet du PNR Gâtine poitevine ou un projet de conservation de pelouses sèches relictuelles à Azuré du Serpolet sur la commune de Ste Neomaye (79). Le PNA est également intervenu dans le cadre de projets d'énergies renouvelables. DSNE a ainsi participé au 1er COAP (comité d'accompagnement projets photovoltaïques) du Mellois en Poitou le 28/09. Ce COAP a pour vocation d'examiner en amont les projets et d'étudier la prise en compte de la biodiversité dans la séquence ERC. Une recherche dans nos bases de données a permis de mettre en évidence que 2 des 6 projets aurait un impact sur des espèces de papillons en liste rouge. Une station historique à *Cupido minimus* a ainsi pu être préservée sur Sauzé-Vaussais et un autre projet n'a pas été retenu dans sa totalité par la commission. En parallèle, DSNE a interpellé le SIEFDS et la Communauté de communes du Thouarsais sur un nouveau projet photovoltaïque en Thouarsais, sur un secteur historique à Azuré du Serpolet afin que cette population fasse l'objet d'un évitement. Six chantiers bénévoles sont venus compléter les actions de gestion de sites naturels en Charente, Deux-Sèvres et Vienne.

A l'occasion du volet « information et sensibilisation », 6 fiches techniques de gestion ont été rédigées, elles seront bientôt disponibles sur le site du PNA, et une réunion ouverte au grand public a été organisée par Vienne Nature pour présenter les avancées du programme.

Enfin, le volet « gestion du plan » a consisté en l'organisation d'un comité technique Poitou-Charentes et en divers échanges virtuels et physiques entre les référents territoriaux.

Pour plus d'informations sur le programme : <https://papillons.pnaopie.fr/nouvelle-aquitaine/>

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature et coordinatrice administrative du PNA Papillons pour le Poitou-Charentes

Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA)

Programme financé par les fonds européens FEDER, la région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, porté par Cistude Nature techniquement et administrativement, mis en œuvre en Poitou-Charentes par Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17 et Vienne Nature.

RANA est porté par Cistude Nature depuis 2019 et se décline en plusieurs axes : amélioration des connaissances, animation du réseau et diffusion des connaissances. En 2023 pour le volet « réseau herpéto », 100 évènements d'animations grand public, réunions du réseau naturaliste, formations et conférences ont été organisées dont un week-end dédié.

Sur le volet « connaissance et conservation », les prospections spécifiques (Pélophylax, Coronelles, Orvet, Tarente, etc) ainsi que les programmes de suivis long terme POPReptiles et POPAmphibiens, coordonnés par la Société Herpétologique de France, se sont poursuivies. La Nouvelle-Aquitaine est la région majoritairement représentée dans le cadre du suivi POPReptiles. En plus des suivis spécifiques, 50 sites ont été suivis. Une vingtaine d'actions de conservation ont également été réalisées : restauration de mares, création d'hibernaculum....

Le site www.ra-na.fr constitue le support principal du volet « diffusion et grand public », il est en évolution constante et s'alimente des plateformes Faune France, Fauna et des données des associations naturalistes participantes. De nombreuses ressources y sont disponibles : cartes de répartition, textes, documents à télécharger. 30 opérations presses ont pu être réalisées pour communiquer et sensibiliser le grand public, ce qui a porté ses fruits puisque plus de 200 appels « Médiation SOS » ont été recensés (signalement de serpent dans les habitations par exemple).



Figure 11 : Matthieu BERRONEAU, Cistude Nature

Matthieu BERRONEAU, herpétologue à Cistude Nature et coordinateur du programme RANA en Nouvelle-Aquitaine

Eau et juridique

Après une pluviométrie déficitaire en janvier et mars, l'année 2023 s'est progressivement distinguée par une pluviométrie excédentaire au 4ème trimestre atteignant un cumul de 1000 millimètres en décembre pour une normale de 800 mm. Les fortes pluies de fin 2023 ont engendré une augmentation des débits et des niveaux des rivières, provoquant localement des inondations. Ces fortes pluies ont eu un impact négatif sur la qualité des eaux brutes (hausse des teneurs en nitrates et/ou en pesticides dans les nappes et rivières).

L'année 2024 commence avec une importante pluviométrie et des nappes d'eau au plus haut. Les arrêtés-cadre évoluent avec les arrêtés d'orientation et touchent l'harmonisation de la gestion qui devient interdépartementale, mais sans ambition sur les seuils de gestion. Et c'est donc sans surprise que le scénario de rivières asséchées s'est accentué en 2023. Sur le plan de la qualité, le bon état des masses d'eau n'est atteint que pour moins de 20 % des masses d'eau.

Jacques BRIE, membre de Charente Nature, référent eau à Poitou-Charentes Nature

Réunions et actions externes eau

Nous avons participé aux différents Comités de territoire, concernant les projets de réserves en Charente et en Charente Maritime. Sur le changement climatique, nous avons participé à plusieurs conférences « Charente 2050 ».

Nous avons représenté PCN dans diverses réunions et en particulier dans la Commission Locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Charente, 4 réunions de CLE en 2023. (Le SAGE est un plan d'aménagement et de gestion durable de l'eau qui fixe les objectifs et orientations). Jean-Marie Bourry nous représente dans cette instance. Bien que l'arrêté précise un siège pour FNE NA, le bassin considéré se situe sur 4 départements du Poitou-Charentes.

Nous avons participé à la journée « Assemblée des acteurs de l'eau » tenue le 21 novembre à Angoulême, organisée par l'ARB NA,

Nous avons participé à de nombreuses visio-conférence organisées sur les Coderst, sur les SAGE, sur la continuité écologique, sur les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et programmes de mesure (PDM), sur le stockage de l'eau, ou sur les risques industriels.

Jacques BRIE, membre de Charente Nature, référent eau à Poitou-Charentes Nature

Stockage de l'eau

Le lundi 1 février 2022, le Premier ministre, Jean Castex, clôturait le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Sur la mobilisation des retenues d'eau existantes, l'État s'engage : à réaliser un inventaire exhaustif des retenues d'eau et un suivi des volumes stockés ; à explorer les voies de remobilisation des volumes stockés non-utilisés. L'État s'engage également dans le renforcement du rôle du préfet coordonnateur de bassin dans la détermination du volume prélevable hors période d'étiage.

PCN estime que ces engagements ne vont pas vers la nécessaire révolution des pratiques d'irrigation agricole qu'impose le manque chronique de la ressource en eau et le changement climatique. PCN s'inquiète de voir les préfets soutenir indéfectiblement les projets de réserves dites de « substitution » ou encore nier les résultats d'une étude scientifique Hydrologie-Milieux-Usages-Climat.

Les conclusions du Varenne agricole mentionnent aussi l'engagement de l'État dans le renforcement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Les associations de PCN s'impliquent largement dans les PTGE en cours. Malheureusement, sur la Charente et le Curé, les PTGE sont animés, entre autres, par le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime et la Chambre d'agriculture avec une surreprésentation des irrigants et des activités associées. Sur le Clain, devant le refus des acteurs de s'engager dans une telle concertation, ce sont les associations qui ont lancé un PTGE d'initiative citoyenne.

PCN demande que la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec par ordre de priorité l'eau potable, les milieux, les usages économiques, soit enfin respectée.

Michel LEVASSEUR, co-Président de Poitou-Charentes Nature ; Régis OUVRARD, membre de la LPO Poitou-Charentes et administrateur de PCN ; Patrick PICAUD, membre de Nature Environnement 17 et référent eau à PCN

Eau potable



Figure 12 : Candice MILLET, Poitou-Charentes Nature

Nous avons participé aux Comités de pilotage relatifs au programme RE-SOURCES notamment celui relatif aux captages de St. Hippolyte et de Coulonge en Charente-Maritime. Pour de nombreux autres captages RE-SOURCES les objectifs de qualité des captages ne sont pas au rendez-vous, les taux de nitrates et de pesticides restent élevés. C'est pourquoi les actions qui étaient jusqu'alors volontaires doivent devenir obligatoires, en commençant dans un premier temps par des arrêtés fixant des limites

à l'intérieur desquelles les actions devront se tenir. C'est le classement en Zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE), avec la volonté des Agences de l'eau qui ont décidé de ne financer les actions qu'à cette condition. Dans un second temps les actions devraient être obligatoires. Il est à remarquer que les représentants de la profession, premiers concernés par ces pollutions diffuses s'opposent à ces évolutions dans les instances.

Le Poitou-Charentes est touché par des dépassements de certains seuils de potabilité rendant plusieurs captages d'eau potable non conformes sur certains paramètres et a conduisant à des dérogations. La qualité de l'eau reste au cœur des préoccupations vu que les épandages de pesticides perdurent, faut-il rappeler l'importance de la prévention qui éviterait des traitements très coûteux ?

Jacques BRIE, membre de Charente Nature, référent eau à Poitou-Charentes Nature

Bassin Boutonne : le SAGE Boutonne et son projet de territoire

SOS Rivière a participé en 2023 à 5 réunions de CLE de SAGE, 2 réunions de commission PTGE et 2 réunions comité technique PPG.

L'événement le plus marquant est sans nul doute le vote par la CLE de la révision du règlement du SAGE et de la règle d'atteinte du retour à l'équilibre des masses d'eau, reporté à 2027.

Face au refus de tenir compte des nombreuses observations faites lors de la concertation préalable, à l'absence totale de débat, à la méconnaissance du dossier de la plupart des représentants nous avons boycotté une première réunion, rejoints par une dizaine d'autres membres de la CLE, dont 2 du collège des élus, ce qui a empêché le vote faute d'atteinte du quorum

Cette action a permis d'avoir une petite couverture médiatique et la naissance d'une dynamique des opposants un peu plus large,

La deuxième réunion convoquée en plein été (le 15 Juillet) a cette fois ci réuni la totalité des effectifs et malheureusement validé ce nouveau passe-droit.

Pour 2024 nous attendons le jugement en appel du tribunal administratif de Bordeaux concernant le recours que nous avons déposé contre le projet de 21 bassines. Il sera rendu le 7 mai. Nous avons bon espoir.

Un autre enjeu d'importance sera la définition des débits biologiques et leur transposition dans les règles de gestion des seuils. La première phase de l'étude a été finalisée au cours du dernier trimestre 2023, et validée par la CLE en ce début d'année.

La profession agricole, forte des manifestations récentes et de l'appui du gouvernement, bloque pour le moment toute discussion sur le sujet, dans l'attente « des décisions d'en haut » (sic).

Pascal BITEAU, membre de SOS Rivières et Environnement, représentant PCN à la CLE du SAGE Boutonne

CLE SAGE Thouet

L'année 2023 aura été fondatrice pour le bassin du Thouet. Après plus de 10 ans de travail, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté la version finale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) le 29 juin 2023. Cette version a ensuite été approuvée par l'arrêté interdépartemental du 18 août 2023. Ce document fixe la stratégie et la planification de la politique de l'eau pour le bassin du Thouet permettant dès maintenant sa mise en œuvre autour de 12 objectifs réunis en 4 grands enjeux :

- Rétablissement de l'équilibre quantitatif
- Amélioration de la qualité des eaux
- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- Gouvernance et mise en œuvre des mesures de communication

Pour veiller au bon fonctionnement de ce SAGE, la CLE se compose de 62 membres répartis dans 3 collèges : 14 membres du collège des représentants de l'état et de ses établissements publics, 16 membres du collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées et 32 membres du collège des représentants des collectivités territoriales. Les membres ont été renouvelés en fin d'année.

La CLE ou son bureau s'est réuni 6 fois en 2023 pour traiter, entre autres, de l'enquête publique préalable à la validation du SAGE, du lancement de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) sur le bassin

du Thouet et des usages de l'eau : volumes prélevables, continuité écologique des ouvrages, réserves de substitution, aquaculture et pêche, etc.

Anne-Marie ROUSSEAU, représentante de PCN à la CLE du SAGE Thouet, membre de Deux-Sèvres Nature Environnement

Programme d'Action de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain

Les débordements de la Vienne et du Clain peuvent créer des dommages sur les secteurs très urbanisés de Poitiers et Châtelleraut. Une inondation centennale - soit 1 fois sur 100 - peut se produire tous les ans et 10 000 personnes et 5 600 emplois peuvent en subir les conséquences.

Après avoir réalisé le premier programme de prévention sur le secteur de Châtelleraut, un nouveau programme qui intègre la vallée du Clain, a été engagé.

La stratégie locale de gestion du risque inondation a été validée par le comité de pilotage le 6 mai 2022. L'arrêté préfectoral portant approbation en date du 25 août 2022 a officialisé la stratégie d'action et sa déclinaison opérationnelle au travers du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

L'appel à projet pour les candidats porteur d'actions s'est terminé le 1er octobre 2022. Le recensement des projets répondant aux objectifs de la stratégie de réduction des risques permet aux collectivités et aux acteurs locaux d'être partie prenante de ce programme. Ainsi 9 porteurs de projet, 8 publics et 1 privé, vont engager 37 actions pour un budget de 6 405 611 € sur la période 2023-2029.

Suite aux accords officiels des financeurs qui sont les collectivités, l'État et principalement les fonds Barnier et le FEDER du plan Loire Bretagne, le 23 novembre 2023 a été signé le Programme d'Action de Prévention des Inondations 2023-2029.

Michel LEVASSEUR, co-Président de Poitou-Charentes Nature, représentant PCN au PAPI Vienne-Clain

Conseil d'administration de l'Établissement Public du Marais Poitevin

L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais poitevin et son bassin versant.

C'est l'article 158 de la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement, adoptée le 12 juillet 2010, qui crée l'établissement public de l'État à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin, devenu l'EPMP.

Le conseil d'administration est présidé par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine qui coordonne des actions de l'État sur le Marais poitevin. Il comprend 45 membres répartis en 5 collèges : État (17 membres), collectivités (11), usagers (11), personnes qualifiées (5) et représentant du personnel (1).

Les missions de l'EPMP :

- Gestion de l'eau
 - Organisme unique de gestion collective
 - Règlements d'eau
 - Contrats de marais
- Gestion des milieux

- Natura 2000
- Projet agro-environnemental et climatique
- CTMA cadre du Marais poitevin
- Etudes et suivis
 - Etude biodiversité et niveaux d'eau
 - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin

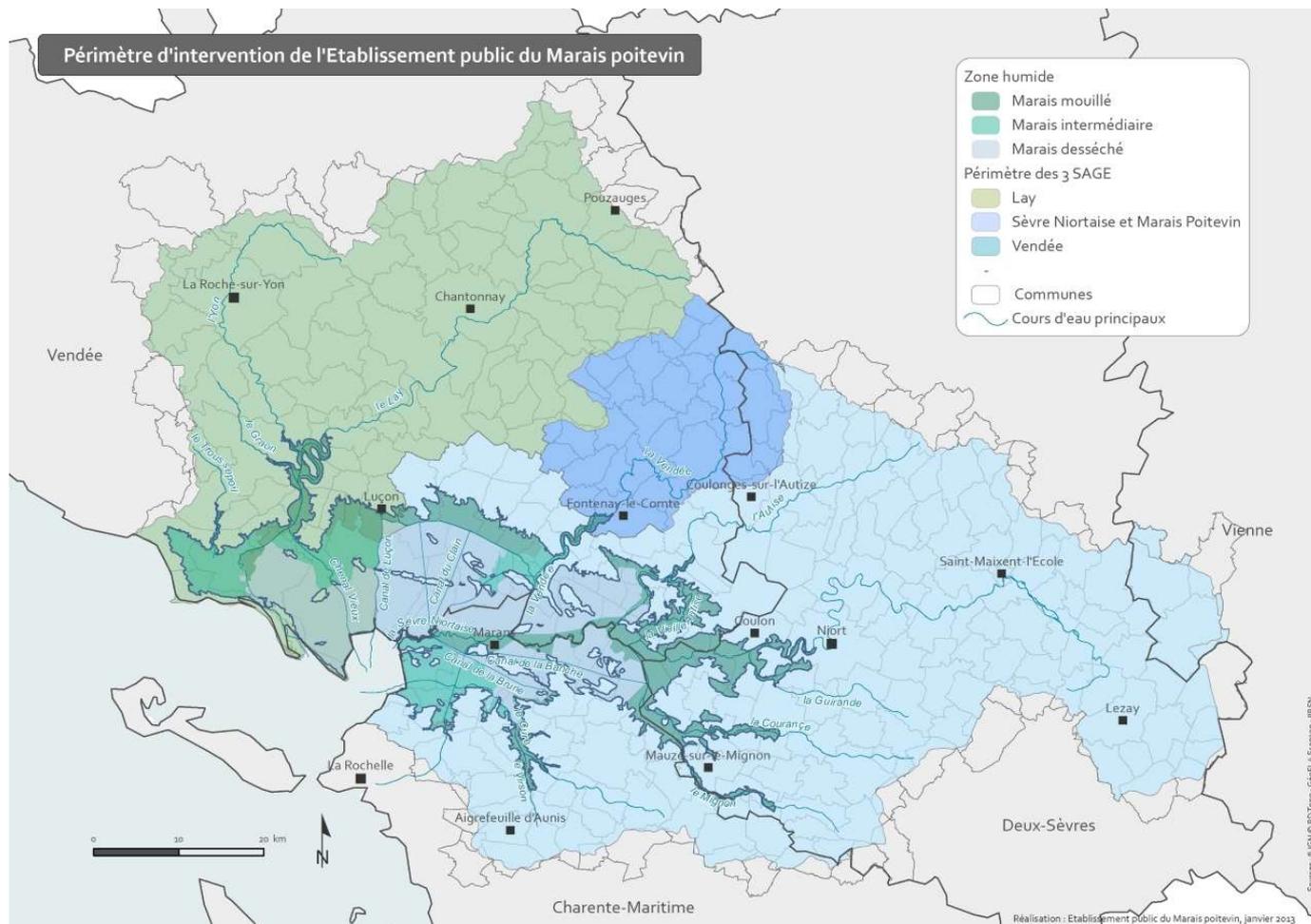


Figure 13 : Etablissement Public du marais Poitevin

En 2023 il y a eu trois réunions du CA de l'EPMP. L'ordre du jour prévoit une partie actualité avec la conjoncture hydraulique, une partie budgétaire et des dossiers pour délibération ou pour information. Les missions de l'OUGC, les contrats territoriaux, N2000 et les règlements d'eau ont occupé une bonne part des débats. Pour les dossiers importants, un projet de positionnement est transmis au CA de PCN afin d'avoir son avis. Il est important d'avoir, au CA de l'EPMP, des votes cohérents avec les positions politiques de PCN et les positions des associations de PCN dans les CLE (Commissions Locales de L'eau) des SAGE.

Les convocations et documents de séance sont transmis à PCN et sont disponibles pour les personnes intéressées.

Divers documents sont disponibles sur le site internet de l'EPMP. Pour les rapports d'activités qui ne sont plus en ligne depuis 2020, PCN peut les mettre à votre disposition.

Patrick PICAUD, membre de Nature Environnement 17, représentant de PCN au CA de l'EPMP

L'irrigation et ses réserves de substitution : un défi pour le territoire Poitou-Charentes

Comme en 2023, ces dossiers sont toujours d'actualité en 2024.

Le 8 mars 2023, le communiqué de presse du collectif d'associations unies dans l'action juridique contre les 93 « réserves de substitution » (méga-bassines) du Poitou-Charentes résume parfaitement les enjeux et les motivations des associations requérantes auprès des tribunaux (voir ci-dessous) :

« Les associations soussignées font le point sur leurs recours entrepris contre les méga-bassines en Poitou-Charentes. Aujourd'hui, 93 réserves de substitution sont en projet sur les quatre départements de Charente, de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Ces projets sont regroupés sur neuf sous-bassins comme suit : Aume-Couture (9 réserves) ; Auxances (6) ; Boutonne (21) ; Clain moyen (15) ; Dive-Bouleure-Clain amont (6) ; La Clouère (8) ; La Pallu (6) ; Le Curé (6) et Sèvre niortaise-Mignon (16). Hormis le projet de La Clouère, tous les projets font l'objet de recours juridiques en cours. Le détail de ceux-ci est donné dans l'Annexe 1 du présent document.

Notre collectif est engagé dans ces combats juridiques pour les raisons suivantes :

- Il ne s'agit pas de substitution en ce sens que les réserves permettront de prélever des volumes d'eau d'irrigation supérieurs à ceux prélevés actuellement alors que la ressource en eau diminue.
- Il s'agit de l'accaparement de volumes d'eau colossaux par quelques exploitations au détriment d'un accès à l'eau pour tous.
- Les pompages en nappe, mêmes hivernaux, conduiront à détériorer encore plus les milieux aquatiques et leur cortège de biodiversité : poissons, amphibiens, odonates... Ce sont les dernières zones humides de plaines cultivées intensivement (exemple de La Pallu et de l'Auxances) et les zones humides du Marais poitevin qui sont directement menacées par ces aménagements.
- Le modèle agricole sous-jacent aux projets impactera significativement l'avifaune de plaine (Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busards cendré et Saint-Martin), espèces patrimoniales qui ont motivé pour leur protection la création de neuf sites Natura 2000 sur le territoire picto-charentais.
- Les études d'impact des neufs projets sont insuffisantes, inadaptées aux enjeux locaux et le respect de la réglementation européenne concernant les sites Natura 2000 pose question.
- Les projets, par leurs dimensions, font courir un risque à la ressource en eau, au détriment des milieux naturels et de l'approvisionnement en eau potable.
- L'usage de l'eau pour l'irrigation doit avoir une contrepartie en matière d'agroécologie, ce qui n'est pas prévu dans les projets actuels. La façon dont les « protocoles d'accord » Sèvre niortaise-Mignon et Clain ont été établis et mis en œuvre, jusqu'à présent, ne peut qu'inquiéter quant à la sincérité des promoteurs des projets concernés. Les engagements pris par les bénéficiaires de méga-bassines ne sont pas à la hauteur des enjeux.
- Les projets représentent une mal-adaptation aux changements climatiques et une contribution supplémentaire au déclin de la biodiversité.

- Les conditions météorologiques telles qu’observées, notamment depuis début 2022 (canicules et sécheresse estivales, grave déficit pluviométrique en automne et hiver, niveau alarmant des nappes phréatiques début 2023), renforcent la nécessité de reconsidérer la pertinence de l’ensemble des projets concernés.
- Des études impartiales HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) sont des préalables à tout projet de stockage pour déterminer la ressource disponible. Des vrais PTGE (projet territorial pour la gestion de l’eau) respectant l’Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 restent les seuls cadres dans lesquels il est possible de décider du stockage de l’eau.

Notre collectif considère que la réponse aux épisodes de sécheresse et au manque d’eau réside dans une évolution des pratiques agricoles. Les cultures doivent être choisies en fonction des sols et du climat du territoire. Les financements publics considérables, déployés ou annoncés pour les projets de méga-bassines, devraient prioritairement être réorientés :

- Vers leur destination réglementaire avec la priorisation donnée par la loi (eau potable, milieux, usages économiques) ;
- Vers l’augmentation du stockage naturel (renaturation des cours d’eau, récréation de zones humides...).

La crise environnementale et climatique, la protection et le partage de l’eau, bien commun indispensable à la vie, la production alimentaire, tous ces grands sujets doivent être débattus dans la société, faute de quoi les conflits risquent de se multiplier et personne n’y gagnera.

Les associations soussignées demandent un moratoire immédiat sur les projets de réserves de substitution et dénoncent le passage en force que constitue la construction des réserves de Mauzé-sur-le-Mignon et de Sainte-Soline malgré les recours. L’exemple des réserves illégales construites par l’ASA de Benon et l’ASAI des Roches présenté en Annexe 2 démontre l’impasse dans laquelle s’engagent les porteurs de projet et l’État. Les signataires : L’Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des pêches sportives Saint-Maixentaises, L’Association de Défense de l’Environnement de Migné-Auxances (ADEMA), L’Association de Protection, d’Information, d’Etude de l’Eau et son Environnement (APIEEE), L’Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d’Aigre et en Nord Charente (APAPPA), La Confédération paysanne de la Vienne, La Fédération Poitou-Charentes Nature (PCN), La Fédération de Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu Aquatique, La Fédération des Deux-Sèvres des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Nature Environnement 17 (NE17), SOS Rivières et Environnement, UFC Que choisir de la Vienne, Vienne Nature. »

Pour chaque bassin et sous bassin des autorisations d’installation ont été prescrites et par conséquence des procédures de recours spécifiques :

Le bassin du Clain, pour les trois recours autorisant les SCAGE Clain moyen, Dive Bouleure et Auxances à installer des réserves de substitution, la Cour Administrative d’Appel de Bordeaux a rejeté notre appel. Avec l’obligation de verser à chaque SCAGE une indemnité de 1500 €. Vienne Nature, en accord avec les autres associations requérantes a saisi le Conseil d’État, la décision est attendue pour 2024. Après trois années d’attente, la préfecture a publié un arrêté autorisant le SCAGE de la Pallu, sous bassin du Clain, à construire 6 réserves.

Suite au recours porté par les associations auprès du tribunal Administratif de Poitiers celui-ci a annulé l'arrêté. Une procédure d'appel a été engagée par le Ministère de l'Ecologie et le SCAGE.

Le bassin de l'Aume-Couture

Rappel : un projet de 9 réserves d'eau a été présenté en 2018-2019 par les agriculteurs irrigants de l'association ASA Aume-Couture (pour un volume total de 1.640.000 m³, au bénéfice de 19 exploitants). Le projet a été autorisé par les préfets des 3 départements 16, 17 et 79 (Arrêté du 20 janvier 2021).

Contestée juridiquement par Poitou-Charentes Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux et l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre (APAPPA), toutes représentées par l'avocat Maître LE BRIERO, cette autorisation a été annulée par le Tribunal Administratif (TA) de Poitiers le 03 octobre 2023.

Le projet est donc suspendu depuis cette date, il ne peut être réalisé dans l'immédiat.

Le point à ce jour : l'ASA Aume-Couture et l'État (Ministère de la transition écologique) n'ont pas accepté cette décision du TA, ils ont fait appel, en décembre 2023, auprès de la Cour d'appel de Bordeaux, pour faire annuler le jugement. Les 3 associations ont à nouveau confié leur défense à Maître LE BRIERO. Les 2 appels en sont au stade de l'instruction... sans doute pendant encore de longs mois.

Le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

Le 11 avril 2023, le Tribunal Administratif de Poitiers a rendu son jugement concernant les arrêtés préfectoraux (AP) autorisant les méga-réserves de la SA coop' de l'eau 79. Ce jugement devait tenir compte des arguments présentés, dans le cadre de notre recours, sur le fond. Mais le TA a fait le choix d'ignorer nos arguments présentés « sur le fond ». Le TA de Poitiers n'est donc pas allé au-delà du redimensionnement des 9 réserves prononcé en 2021. Le surplus de nos requêtes a été rejeté. Le TA a publié un communiqué de presse qui résume la situation, bien que la phrase "le Tribunal Administratif de Poitiers a définitivement rejeté les requêtes" (alors qu'un appel était déjà en cours !) a pu, à coup sûr, entraîner une confusion médiatique.

Pour assurer une unité procédurale, il fallait faire appel de ce jugement afin qu'il soit joint à la procédure d'appel déjà en cours. Le CA de PCN a décidé, en avril 2023, dans le cadre d'une délibération, de faire appel du jugement du TA de Poitiers (n° 1800400, 2002802, 2201761) et de prolonger le mandat de notre avocat, Maître Le Briéro, pour la fin des procédures liées à l'intégralité de nos recours contre les AP.

Marie Bomare, salariée de NE17 et missionnée pour les recours portés par le Collectif interasso, nous a renseignés sur un choix procédural de la Cour d'Appel Administrative (CAA) bordelaise : A l'instar du jugement du TA, la CAA joindrait les appels des trois arrêtés. L'appel * concernerait donc l'entier contentieux des 16 réserves de la Coop de l'eau. * Fin 2023, l'instruction pour cet appel était close en attente d'une audience.

En mai 2023, la CAA de Bordeaux a exigé de recevoir, de notre part, un mémoire récapitulatif (reprenant nos moyens et conclusions), et il fallait aussi répondre au mémoire en défense n°3 de l'État, communiqué le 28 avril.

Le Collectif Interasso s'est réuni, le 20 octobre 2023. Lors de cette réunion, le collectif a notamment abordé :

- Le besoin en financement vu les dernières factures réglées par PCN (factures de notre avocat réglées, en fait, avec l'argent des associations du Collectif interasso').
- Nos analyses concernant le positionnement de l'Agence de l'Eau (agissant sous l'autorité de Bercy et du Ministère de la transition écologique) et les initiatives du Comité de bassin Loire-Bretagne (l'audit

indépendant relatif aux engagements des irrigants de la SA coop de l'eau 79 ; la réunion du 4 septembre 2023 organisée à Niort avec des asso').

- L'avancement de nos recours contre les arrêtés préfectoraux autorisant les méga-bassines de la SA coop de l'eau 79 (recours considérés comme clos depuis 9/2023).
- Les principaux sujets de la dernière Commission d'Evaluation et de Surveillance (commission installée dans le cadre de l'arrêté inter-départemental d'autorisation de 2017).
- Nos positionnements concernant différentes invitations à des réunions proposées respectivement par des élus 79 et 85 (pro-bassines) et par le président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- Le rôle que devrait jouer l'étude « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat » (HMUC) pour la réalisation d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).



Figure 14 : Olivier PREVOST, Vienne Nature

Par courrier daté du 22 décembre 2023, Maître Le Briéro a informé, à la demande du Collectif interasso, la CAA de Bordeaux sur l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) relatif à son auto-saisine du 18 avril 2023 : l'avis, publié le 4 décembre 2023, portait sur la présence de l'Outarde Canepetière et de la faune protégée dans le secteur du chantier démarré de la réserve SEV15 (Sainte-Soline).

Claude MATARD, membre de l'APAPPA, référent juridique pour le dossier Aume Couture ; Michel LEVASSEUR, co-Président de Poitou-Charentes Nature ; Patrick PICAUD, membre de Nature Environnement 17, référent eau et juridique ; Régis OUVRARD, membre de la LPO délégation Poitou-Charentes, référent eau et juridique ; Klaus WALDECK, trésorier de Poitou-Charentes Nature

Aménagement du territoire

LGV Tours-Bordeaux

Organisation et animation de réunions de travail autour de la révision des protocoles de suivis

PCN a organisé et animé six réunions thématiques avec LISEA et les associations membres de PCN afin d'échanger sur les besoins de révision des protocoles de suivis au regard des dernières années d'expérience de suivis. Il s'agit d'un travail sollicité par LISEA avant le lancement concret des suivis des sites échantillonnés. Ces six réunions se sont tenues entre avril et mai et ont concerné les suivis Chiroptérologiques, Herpétologiques, Mammalogiques, Botaniques, Ornithologiques et Entomologiques. Ces échanges, qui ont mobilisé au total 19 experts des associations départementales, ont permis de mettre en avant le besoin de rédaction de nouveaux protocoles de suivis (pour la Cistude d'Europe, le Piment royal et les droseras, la Bacchante ou encore les mammifères terrestres...) et le besoin de réajustement de certains protocoles, en particulier sur les volets des pas de temps et de la périodicité des suivis. Ce gros travail à mener sur les protocoles de suivis sera poursuivi en 2024 avec les associations de PCN et LISEA.

Discussions autour du dispositif d'échantillonnage mis en place par LISEA

Etant donné le nombre important de sites de compensation LGV (340 sites) et de leur large répartition géographique, LISEA cherche à mettre en place un dispositif d'échantillonnage des sites pour organiser sur le long terme le suivi et l'évaluation de toutes ces mesures environnementales.

Les associations de PCN confirment le besoin d'instaurer un échantillonnage des sites pour évaluer la compensation.

Mais elles ont, en 2023, réaffirmé les problématiques qui avaient été déjà évoquées il y a quelques années, sur la méthodologie d'échantillonnage employée par LISEA. La production des listes des sites échantillonnés par LISEA, sorties en 2023, ont confirmé les problèmes que pouvaient générer cette méthodologie d'échantillonnage.

En effet, les premières versions d'échantillons se basent sur des jeux de données prenant en compte la présence d'une espèce à compenser comme indicateur d'habitat. Par exemple, la présence d'une Outarde canepetière va déterminer le site comme étant un site de compensation de plaine agricole. Cependant, cette méthode est source d'erreurs car de nombreuses espèces peuvent être observées sur un site de compensation sans pour autant y être inféodées. Par exemple, un Milan noir, espèce forestière à compenser, peut très bien être observé sur un site de plaine agricole. Les associations de PCN ont indiqué alors à LISEA que l'étude d'une seule espèce ou d'un groupe taxonomique, sur un site sélectionné par la méthode d'échantillonnage employée par LISEA, ne saurait répondre aux objectifs fixés des suivis qui visent à fournir des éléments d'appréciation permettant de comprendre une inefficacité et/ou l'échec d'une modalité de gestion.

Pour ces raisons, les associations de PCN demandent donc qu'un nouvel échantillonnage soit réalisé avec un jeu de données non pas basé sur la présence des espèces mais sur l'habitat dominant des sites de compensation. L'évaluation des modalités de gestion sur les sites compensatoires et des paramètres démographiques des espèces ou groupes d'espèces visés, nécessitent, sur les sites sélectionnés, la réalisation d'études approfondies à la fois sur les habitats naturels (diagnostics phytosociologiques) ainsi que sur l'ensemble des espèces ou groupes d'espèces ciblés par la compensation.

La DREAL NA est actuellement en train d'étudier les difficultés générées par cette méthodologie d'échantillonnage et apportera une réponse à LISEA et aux associations de PCN courant 2024 sur leurs attentes concernant cet échantillonnage.

Mesures environnementales en partenariat avec LISEA

PCN a animé quatre réunions avec LISEA afin de discuter du dispositif d'échantillonnage, des évolutions des protocoles de suivis à mettre en œuvre, des suivis à réaliser en 2024 et des bilans des actions menées.



Cœur copulatoire d'Agrion de mercure, entre une femelle marquée et un mâle non marqué, observé sur le site de Deviat (16), David NEAU



Œdicnème criard sur le site de Messé-Vanzay (79), Romain CHISSON



Odontite de Jaubert sur le site des Coteaux de Marsac (16), David SUAREZ



Sérapias à long labelle sur le site Coteau de Mazeuil, Sarah BEGOUIN

Plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer le budget prévisionnel 2024 : trois réunions avec les associations membres de PCN, et trois également avec LISEA. Des rencontres avec les antennes départementales du CEN NA se sont également tenues afin de discuter des suivis en cours et de faire le point sur leurs besoins concernant leurs sites en compensation LGV.

Le programme des suivis pour 2023 avec LISEA a été acté pour un montant de 563 778 € concernant 948 jours de travail. En 2023, les suivis réalisés ont été les suivants :

- Fonctionnalité des ouvrages de transparence écologique pour les amphibiens (86) ;
- Mares de compensation ;

- Population de Sonneur à ventre jaune (16) ;
- Amélioration des connaissances sur la Grande Mulette (86) ;
- Mesures compensatoires de sites en acquisition pour répondre aux besoins de renouvellement des plans de gestion du CEN NA : Chardonchamps et coteaux Hautes Landes (86), Puy Hervé (86), Vallée de la Vonne (86), Mares de la Genetière (86), Mares et Prairies de Fontaine-le-Comte (86), Garennes de Chémérault (86), Vallée de la Longère (86), Pelouses de Mazeuil (86), Plaine de la Grimaudière (86), Champs Malins (86), Sainte Soline (79), Plaine de Messé-Vanzay (79), Plaine de Villeblanche (79), Plaine de Jouhé (79), Plaine de Lezay-Vançais (79), Coteau de Marsac (16), Coteaux du Faix de Néreau (16), Moulin de Batraud à Ronsenac (16), Coteau du Pont Maçon (16), Moulin de Lussaud (16), Pelouses du Petit Favard (16), Vallée de la Poussonne (16), Vallée de la Seugne (17), Landes de la Combe (17), Vallée du Lary (17), Terrier des Pierres (17) ;
- Impacts de la LGV SEA sur les populations d'Avifaune de plaine, et de l'Agrion de Mercure (16) ;

LISEA a demandé aux associations de PCN, pour 2023, de débiter les suivis des sites sélectionnés par échantillonnage. Le suivi de ces sites échantillonnés a concerné le groupe des Chiroptères (un site en conventionnement en Charente) et le Fadet des Laïches (un site en conventionnement en Charente-Maritime et 2 sites en acquisition en Charente et en Charente-Maritime).

Il faudra encore plusieurs années de suivis pour conclure de l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre pour la conservation des espèces. Un bilan intermédiaire, réalisé en 2034, permettra d'analyser les résultats des premières années de suivis, et ainsi de fournir des éléments d'appréciation pour comprendre une inefficacité et/ou l'échec d'une modalité de gestion, ainsi que la régression ou l'absence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces.

Aurélië CARRIERE, coordinatrice à PCN

Environnement

Groupe de travail éolien : éolien offshore Oléron

En 2021, PCN a demandé aux préfets de la région Poitou-Charentes et à la préfète de Nouvelle-Aquitaine de respecter le principe d'exclusion des parcs éoliens des zones Natura 2000 sur terre et en mer tel que pratiqué en Poitou-Charentes depuis l'origine. Dans sa réponse, la préfète NA a confirmé le maintien de ce principe à terre, s'en remettant pour la mer au débat public concernant le projet de parc offshore d'Oléron. Le débat public de la CPDP a montré une forte opposition des élus, des associations et du public, relatée dans les conclusions du débat en avril 2022. PCN a été auditionnée par la commission ainsi que les autres associations concernées (FNE NA, NE17, LPO...). La Ministre a maintenu le projet en l'éloignant de la côte, mais situé toujours en ZPS Natura 2000 et à proximité immédiate de la ZSC Natura 2000 et du Parc Naturel Marin qui seront notamment traversés par les câbles de raccordement à terre. Un recours gracieux a été adressé à la Ministre par 8 associations locales et nationales. Elles estiment qu'en lançant l'appel d'offres pour une zone éolienne industrielle située en ZPS Oiseaux et dans un rail migratoire d'importance internationale sans études environnementales préalables, la Ministre ne respecte pas les Directives Européennes Natura 2000, contrairement aux autres Etats européens. De même, aucune analyse environnementale stratégique n'a accompagné la désignation de zones propices à l'éolien, en ce sens, elles estiment que la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et la Directive Planification En Mer ne sont pas respectées non plus. Ils leur paraissent que les recommandations de la CNDP demandant l'éloignement du parc hors Natura 2000 n'ont pas été suivies. Le recours gracieux intenté par les 8 associations de protection de l'environnement, dont

Nature Environnement 17, ayant été rejeté implicitement, Nature Environnement 17 a contesté la décision ministérielle devant le Conseil d'Etat en janvier 2023, en soulignant que la biodiversité ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des énergies renouvelables. Des mémoires ont été adressés au Conseil d'Etat par le Ministère et par NE17 en 2023 et nous attendons l'arrêt pour 2024. Par ailleurs NEMO (Non à l'Eolien Marin à Oléron) dont NE17 est membre a déposé un recours auprès de la Commission Européenne en janvier 2023 pour lequel la Commission nous a répondu en janvier 2024 être en cours de décision.

L'instruction du projet Oléron continue, et le groupe Littoral de FNE NA animé par Marie Dominique Monbrun administratrice de NE17 a entendu trois opérateurs sur les neuf qui ont soumissionnés. Il leur a été rappelé l'opposition des associations à tous projets en Natura 2000 et les contentieux en cours.



Figure 15 : Nicholas DOHERTY, Unsplash

Par ailleurs le Gouvernement a lancé la consultation "La mer en débat" fin 2023 jusqu'à fin avril 2024, consistant à planifier les activités sur le littoral français, dont la façade Sud Atlantique qui nous concerne particulièrement. 50 parcs éoliens sont envisagés dont 9 sur notre façade en plus des deux décidés par la Ministre en 2022 au large d'Oléron, à la fois en posé et en flottant, et qui concernent pour beaucoup la ZPS Natura 2000. FNE NA a déposé un cahier d'acteurs auprès de la CNDP pour s'y opposer.

Pierrick MARION, Co-Président de Poitou-Charentes Nature, référent éolien.

Centre d'enfouissement de déchets de Gizay **Commission de suivi de site (CSS)**

La société SOVAL NORD exploite le centre d'enfouissement de déchets non-dangereux situé sur la commune de Gizay (86) au lieu-dit « Brande de la Chavignerie ». Le Code de l'environnement exige que ces infrastructures soient accompagnées de commissions administratives à caractère consultatif organisées par

la préfecture départementale via la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial. L'exploitation de ce site a démarré en 2008 sous la responsabilité de la société SETRAD puis en 2020, la société SOVAL NORD a pris la suite de l'exploitation. La commission de suivi de site a pour mission de :

- Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous contrôle des pouvoirs publics, entre les différents représentants de collèges et la société en vue de prévenir les risques environnementaux lié à l'exploitation du site,
- Suivre l'activité des installations classées lors de leur création, leur exploitation ou leur cessation d'activité,
- Promouvoir pour ces installations l'information du public

Les membres de cette commission ont été renouvelés en 2022 et sont élus pour une durée de 5 ans au travers de différents collèges : administrations de l'état, élus des collectivités territoriales ou EPCI, riverains de l'installation ou association de protection de l'environnement, exploitants de l'installation et salariés de l'installation.

Roland CAIGNEAUX, membre de Vienne Nature y est le représentant de Poitou-Charentes Nature. Le compte rendu de la dernière CSS de 2023 n'a pas encore été publié par la préfecture.

Unité de Valorisation Energétique de Poitiers (UVE)

Commission de suivi de site (CSS)

L'UVE de Grand Poitiers, situé dans le quartier de Saint Eloi à Poitiers, est une usine d'incinération des ordures ménagères mise en service en 1984 et actuellement gérée par l'entreprise IDEX Environnement. L'usine recycle la ferraille, valorise les résidus solides en revêtement routier et la chaleur générée permet d'alimenter le réseau de chauffage urbain de Poitiers.

De la même façon que pour le site de Gizay, le site est suivi par une commission de suivi de site. Un des points de vigilance principaux est le traitement des fumées liées à l'incinération des déchets qui bénéficie d'un équipement adapté mais à surveiller : Atmo Nouvelle-Aquitaine réalise des suivis annuels de la qualité de l'air. Néanmoins, notre représentant avait signalé en 2022 que ces bilans ne mentionnent pas le tonnage de CO2 rejeté dans l'atmosphère, ce qui nous informerait de la contribution de l'UVE à l'augmentation de l'effet de serre.

La commission de suivi de site de l'UVE s'est réunie en juillet 2023. Poitou Charentes Nature et Vienne Nature y étaient représentées par Roland CAIGNEAUX. Le compte rendu n'a pas encore été publié par la DREAL.

Communication, éducation à l'environnement

Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte

La conférence

Évènement financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et réalisé en partenariat avec Mainate et Radio Gâtine.

La conférence « L'eau potable en Poitou-Charentes » s'est déroulée le samedi 28 octobre 2023 de 10h à 12h30, dans le cadre du 39e Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte. Elle était animée par Alain Persuy, administrateur à Vienne Nature, et était composée de deux parties d'une durée respective de 2h et 30 minutes. La première partie était composée du témoignage des différents intervenants, chacun porteur d'une facette du sujet. Puis la deuxième partie était les réponses des intervenants aux questions du public par l'intermédiaire de fiches questions distribuées pendant la conférence et regroupées par l'animatrice.



Figure 16 : Candice MILLET, Poitou-Charentes Nature

Sont intervenus :

- Daniel GILARDOT, membre du comité territorial de la LPO Poitou-Charentes, hydrobiologiste de formation, ancien membre de l'Agence Régionale de Santé.
- Damien LADIRÉ, coordinateur de la cellule Re-Sources en Nouvelle-Aquitaine.
- Christian MEDEAU, directeur du syndicat d'eau de Lezay.
- Alain PERSUY, administrateur de l'association Vienne Nature, ancien membre du CRPF Poitou-Charentes.

La conférence a comme d'habitude eu lieu dans la superbe salle Romane, dans le centre-bourg de Ménigoute et a été une réussite puisque plus de 70 personnes étaient présentes. Tout a été enregistré par Nathan BRACONNIER de l'association Mainate (organisatrice du festival) puis monté et diffusé par Radio Gâtine sur son site internet au format podcast. L'intérêt étant de toucher un plus large public et de rendre accessible les interventions à ceux qui n'ont pas pu venir sur place ou qui auraient manqué le festival. <https://radiogatine.fr/news/une-conference-sur-l-eau-potable-avec-poitou-charentes-nature-3184>

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature

Le stand au « forum des associations »

Un grand merci aux bénévoles et aux salariés des associations des membres et de FNE NA qui ont participé à l'animation du stand PCN durant les 6 jours du festival. Ce stand est notre rendez-vous annuel avec les citoyens souhaitant échanger sur la protection de la nature et de l'environnement.



Figure 17 : Moea LARTIGAU, FNE Nouvelle-Aquitaine

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature

Presse

Tout au long de l'année 2023, notre réseau d'association a bien occupé les pages de la presse locale et nationale dans le cadre des actions contre la réalisation des retenues de substitution. Merci à La Nouvelle-République, Centre Presse, France Bleue, France 3 Poitou-Charentes, Sud Ouest, Charente Libre, France Info, France 2, Reporterre, Libération, Médiapart, le Monde et bien d'autres encore !

La presse quotidienne a également relayé de nombreuses fois les actions de Poitou-Charentes Nature et de ses associations membres dans le cadre des programmes picto-charentais Oiseaux forestiers, Mare et Flore des rivières-veille botanique. Le récapitulatif complet des reportages se trouve dans les rapports d'activités de chaque programme.

Nous avons aussi été sollicités plusieurs fois par les journalistes pour des thématiques techniques et avons renvoyé vers les personnes ressources de nos associations membres.

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature

Relations extérieures

Représentation et travaux au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine

Référente : Isabelle Loulmet

Représentants : Geneviève Albert-Roulhac, pour Limousin Nature Environnement (commission 3 et C)

Philippe Barbedienne pour la Sepanso Aquitaine (commission 3 et C)

Isabelle Loulmet pour Poitou-Charentes Nature (commission 2 et B)

En 2023 le CESER s'est réuni 7 fois en séance plénière et pour un séminaire à Royan, et il y a eu 2 réunions des 5 commissions thématiques.

Plusieurs **interventions** en séance plénière ont fait entendre la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement.

- En février, le CESER a voté une **contribution relative au projet de ligne à grande vitesse GPSO** (Grand Projet Sud-Ouest). Le cadre fixé, validé en Bureau du CESER NA, se limitait à un décryptage des enjeux, sans trancher entre les tenants et les opposants du projet, le CESER NA prenant acte de la décision politique du Conseil Régional d'engager la mise en œuvre du GPSO.

En séance plénière, il y a eu 6 interventions sur GPSO dont celles de Philippe Barbedienne et d'Isabelle Loulmet, ainsi que celle de la Confédération Paysanne, en opposition au projet, celle de la LPO interrogeant principalement la pertinence de l'angle de vue choisi par le CESER NA (ne pas trancher le débat mais présenter les arguments pour et contre), et celles de la CGT et de la FNAUT, favorables au GP

- En mars, Isabelle Loulmet est intervenu lors de l'adoption du **rapport « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine »**
- En juin, intervention conjointe d'Isabelle Loulmet, Philippe Barbedienne et Anne Couvez (GRAINE NA) sur le **Règlement d'intervention de l'accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales**

Une intervention de Jany Rouger au titre du Mouvement Associatif, dont fait partir FNE NA, a porté sur le **Règlement d'intervention de soutien à la vie associative**

- En septembre, intervention d'Isabelle Loulmet lors de l'adoption du **rapport « Les conditions de développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine »** : un rapport très complet que nous avons largement diffusé en interne de nos associations
- En octobre, intervention d'Isabelle Loulmet sur le **RI en faveur de l'hydraulique agricole**

- En novembre, intervention d'Isabelle Loulmet lors du vote de l'avis du CESER sur la nouvelle feuille de route Néo Terra 2



Figure 18 : CESER Nouvelle-Aquitaine

Au terme de la mandature de 6 ans, 2018-2023, un arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 a fixé la nouvelle composition du **CESER NA 2024-2029** en listant les structures retenues et le nombre de sièges attribués à chacune.

La « famille » environnement au sein du CESER compte **9 membres** (arrêté du 22 novembre 2023) répartis ainsi :

- 4 sièges, par accord entre :
 - La Fédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (3 sièges)
 - Le Conservatoire régional des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (1 siège)
- 1 siège pour la LPO
- 2 sièges, par accord entre :
 - Surfrider Foundation (1 siège)
 - GRAINE Nouvelle-Aquitaine, Poitou-Charentes et Sèze Limousin (1 siège)
- 2 personnalités qualifiées

Les 3 personnes retenues par FNE NA sont Sylvie Thomann, Dominique Nicolas et Isabelle Loulmet. Le CEN NA ayant désigné un homme, Fabrice Grèze, la parité est respectée par accord entre les 2 associations. Les autres personnes : pour la LPO, Joël Boeufgras – pour Surfrider, Benoît Dandine – pour le GRAINE, Véronique Bauget – les 2 personnalités qualifiées : Virginie Perromat-Malikité et Philippe Bihoux. Une bonne dynamique de groupe se dégage des premiers échanges.

Isabelle Loulmet a intégré le Bureau du CESER NA et préside la commission 2 développement des territoires et mobilité.

Chaque année, un bilan du travail du CESER NA a été réalisé et diffusé en interne de nos associations.

Pour rappel, les représentants au CESER NA s'appuient sur tous les membres de nos associations qui, par leurs compétences et expertises, nourrissent leur travail dans les commissions et aux séances plénières. Merci à toutes celles et ceux qui y contribuent.

Isabelle LOULMET, présidente de FNE Nouvelle-Aquitaine, représentante de PCN au CESER Nouvelle-Aquitaine

Conseil régional : coordination des contrats d'objectifs picto-charentais

Comme chaque année, le recensement des projets pour l'année suivante, la centralisation et la synthèse des fiches actions proposées par les associations ont nécessité un suivi continu des dossiers par les salariés de PCN durant l'année. Plusieurs réunions ont été organisées, en amont des propositions, pour les actions 2024. Ces réunions ont permis d'échanger autour du bon déroulement des programmes 2023, de la recherche de co-financeurs et de réaliser un budget prévisionnel 2024 qui a été soumis à l'appréciation des administrateurs de PCN.

PCN a présenté, le 4 juillet, le programme d'actions 2024 aux responsables biodiversité de la Région. La discussion a porté sur les actualités régionales, notamment les règlements d'intervention, le changement de statut de l'ARB NA, Neo Terra 2, les difficultés liées aux délais d'instruction et de paiement FEDER..., ainsi que sur le déroulement des programmes PCN 2023 et sur la présentation des projets 2024.

En parallèle aux réunions menées avec la régie FEDER pour éclaircir les nouvelles règles imposées par le PO FEDER 2021-2027, PCN a eu plusieurs réunions de travail avec les associations départementales pour les informer au mieux de ces règles et pour les accompagner dans la réalisation des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de financement européen ou à la production des bilans financiers.

Aurélie CARRIERE, coordinatrice à PCN

DREAL Nouvelle-Aquitaine

PCN entretient des relations régulières avec les services de la DREAL dans le cadre des projets associatifs, plus particulièrement avec le service Patrimoine Naturel. Ces échanges réguliers et l'engagement de PCN et de ses associations membres à répondre aux sollicitations favorisent un partenariat fluide.

PCN a présenté, aux responsables du service « Patrimoine Naturel » de la DREAL NA, le 1er août, les projets biodiversité 2024 pour lesquels PCN pouvait envisager un financement de l'Etat.

Par ailleurs, plusieurs échanges se sont tenus avec la DREAL pour discuter du renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs qui arrivait à échéance fin 2023.

Aurélie CARRIERE, coordinatrice à PCN

Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

En janvier 2023, nos représentants au Comité Régional Biodiversité ont voté sur la feuille de route de l'ARB NA prévoyant le changement de statut de l'ARB NA, devenant EPCE (Etablissement Public de Coopération Environnementale) au 1^{er} juillet 2023. L'année 2023 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle structure, en particulier son nouveau CA (FNE NA dispose d'un siège). Notre réseau se mobilise pour avoir un rôle dans le comité d'orientation prévu par les statuts de l'EPCE.

Jean-Michel PASSERAULT, membre du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, ex-représentant PCN à l'ex-ARB NA

Groupes des directeurs des associations membres de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine

La coordinatrice et la chargée de mission de PCN ont participé aux réunions du réseau des directeurs et coordinateurs des associations adhérentes et affiliées à FNE NA.

Deux réunions se sont tenues en 2023 pour échanger autour de divers sujets : Sentinelle de la Nature, projets naturalistes, FEDER, séminaire des directeurs de FNE, partenariat avec l'ARB NA, avec le CEN...

Les salariés de PCN ont pu, lors de ces réunions, informer les autres associations affiliées à FNE NA des actualités de Poitou-Charentes Nature et discuter avec ces dernières des préoccupations communes qui touchent nos associations (financement, nouvelles règles FEDER, ...).

Aurélie CARRIERE, coordinatrice à PCN

Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA)

Trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de PCN participent au CA de la confédération FNE Nouvelle-Aquitaine.

En 2023, Isabelle LOULMET, présidente, Alain PERSUY, secrétaire adjoint, et Pierrick MARION ont été les représentants titulaires tandis que Marie-Dominique MONBRUN, Jean-Michel PASSERAULT et Klaus WALDECK y siégeaient comme représentants suppléants. Suite à la démission d'Alain PERSUY, Pierrick MARION a été élu à l'unanimité secrétaire de FNE NA, en novembre 2023, et Magali MIGAUD, administratrice de DSNE et mandatée par le CA de PCN, s'est présentée, au CA du 4 décembre 2023, en tant que nouvelle administratrice de FNE NA.

Le CA s'est réuni à 5 reprises en 2023. Les points majeurs sont les suivants :

- Représentation de FNE NA dans différentes instances (CRB, fut. Ex-ARB NA, CRE, ...),
- Biodiversité : programmes, livret associations, coordinateur technique territorial, note de cadrage (remerciements à Jean-Michel PASSERAULT),
- Financement : stratégies de recherches, FEDER, Fonds verts, Mécénat de compétence (...),
- Réseau juridique NA : Pôles régionaux juridique (merci à Jules BOISSEAU pour son aide aux associations...tout comme pour son implication concernant les différentes Sentinelles),
- Renforcement de l'équipe des référents et des rencontres régionales (journée eau, énergie, ...),

- Poursuite de la mobilisation : Eolien en mer (remerciements à Marie-Dominique MONBRUN et Pierrick MARION ; merci également à Moea LARTIGAU qui aide avec constance et efficacité le groupe Mer et littoral... et aide l'ensemble des membres du CA),
- Responsabilité renforcée et assurée dans la durée : remerciements à Isabelle LOULMET (en tant que présidente de FNE NA et comme représentante au sein du CESER),
- L'arrivée d'une nouvelle représentante titulaire de PCN au CA de FNE NA (merci, Magali).

Pierrick MARION et Klaus WALDECK, représentants de PCN au CA de FNE NA

Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP)

Le comité d'animation du SINP a été réuni par la DREAL en mars 2023, ce qui nous a permis d'avoir des informations sur le fonctionnement des deux plateformes régionales (FAUNA et le CBN) du SINP. Ce comité d'animation a également permis un échange sur les enjeux importants de l'open-data en matière de données naturalistes : la réglementation concernant les données personnelles, la question des données historiques des associations, la protection des données d'espèces « sensibles », l'usage par les bureaux d'étude de ces données « sensibles »...

En avril 2023, la DREAL a organisé un webinaire pour présenter les obligations de diffusion des données et la méthode appliquée pour caractériser une donnée sensible par FAUNA et le CBN. Des groupes de travail impliquant des membres de nos associations sont constitués pour mettre à jour les référentiels « espèces sensibles » (travail en cours).

Jean-Michel PASSERAULT, référent SINP de FNE NA, membre du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Fonctionnement interne

Gouvernance : bilan du co-président

Depuis 2018, j'ai la responsabilité de la gestion des ressources humaines des salariés de la fédération, comme vice-président dans le cadre de ma délégation de Co-président de Poitou Charentes Nature.

L'an passé, je faisais état de l'engagement des salariés, pour assurer la continuité du suivi des dossiers et animer la coordination au service des associations membres. Il en a été de même en 2023.

La gestion pour le règlement financier, des fonds FEDER engagés pour le programme RANA depuis 2021, a fortement mobilisé les salariés de PCN. A cela, se sont ajoutées des modifications des règles d'éligibilité pour l'octroi de ces fonds et un travail d'accompagnement des associations engagées dans ces derniers s'est mis en place au cours de l'année.

Pour le suivi des mesures compensatoires de la LGV avec LISEA une révision des protocoles et la mise à jour des échantillonnages a nécessité de nombreuses réunions mobilisant du temps de travail en sus des suivis et bilans programmés chaque année.

La surcharge de travail résultant de ces constats s'est traduite par un retard dans la prise des congés pour deux salariés. Le recrutement d'un chargé de mission en CDD de 6 mois, est envisagé pour 2024.

Pour assurer, l'animation des réunions d'équipe, la participation à l'élaboration des contrats d'objectifs et des mesures compensatoires de LISEA, j'ai comptabilisé plus de 20 déplacements, auxquels, il faut ajouter les réunions de bureau et du conseil d'administration.

En conclusion, je remercie les salariés pour leur engagement et tous les salariés et administrateurs des associations qui ont apporté leur soutien durant cette année 2023.

Michel Levasseur, co-Président de Poitou-Charentes Nature

Réunions

Une Assemblée Générale ordinaire a été organisée le 15 juin 2023 en Charente à Ruelle Sur Touvre à 17h. une vingtaine de personne était présente.

Six conseils d'administration se sont tenus durant l'année, ainsi que quatre réunions de bureau avec la participation de nombreux administrateurs en visioconférence. Un bureau (CA) s'est tenu en octobre pour étudier la modification du règlement intérieur.

Mouvement au sein des administrateurs : transfert du suivi de l'ADEME à FNE NA Marie Legrand continuant cette fonction. L'URCPIE siège maintenant à FNE NA, Serge Morin qui en assurait la représentation au sein du CA de PCN. Alain Persuy devient un de nos représentants au CA de FNE NA et Jean Michel Passereau devient le représentant de FNE NA à l'ARB NA.

Daniel GILARDOT, secrétaire de Poitou-Charentes Nature

Site internet PCN

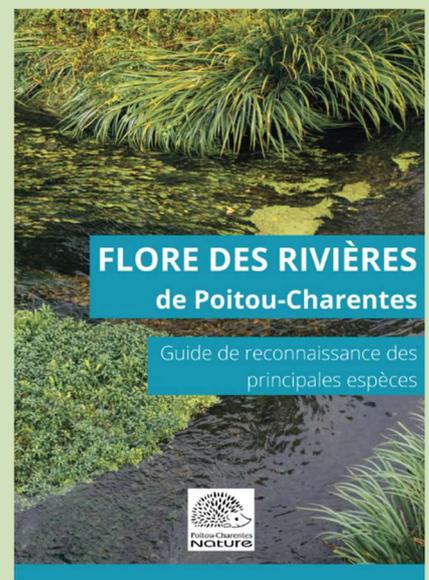
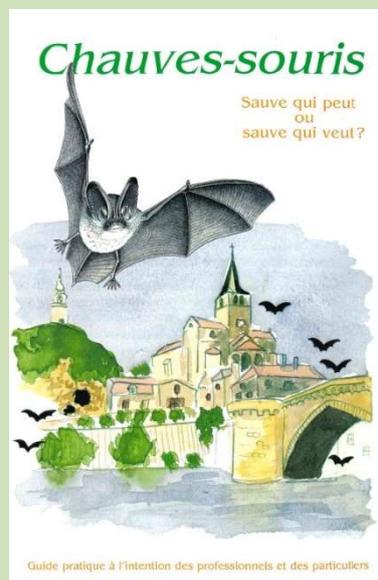
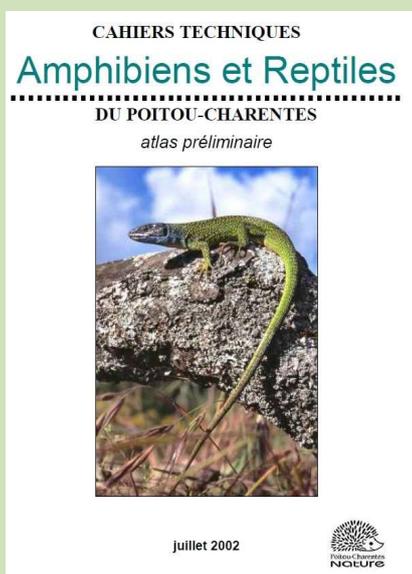
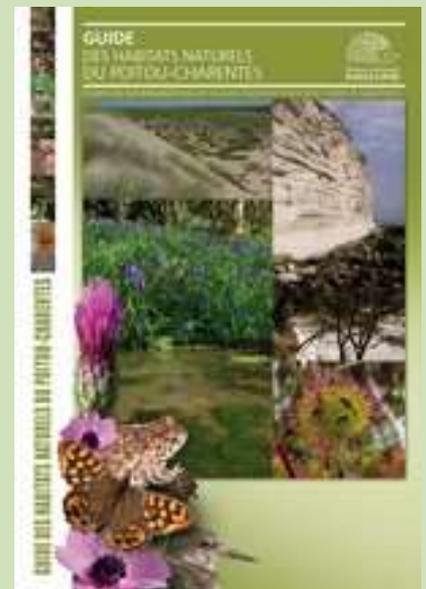
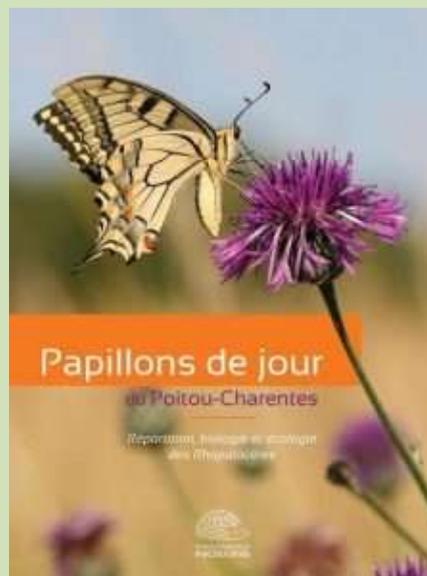
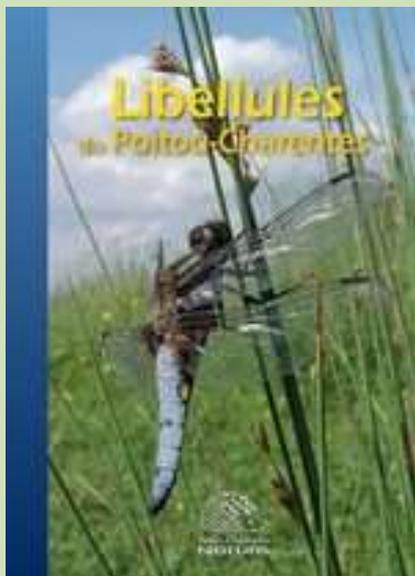
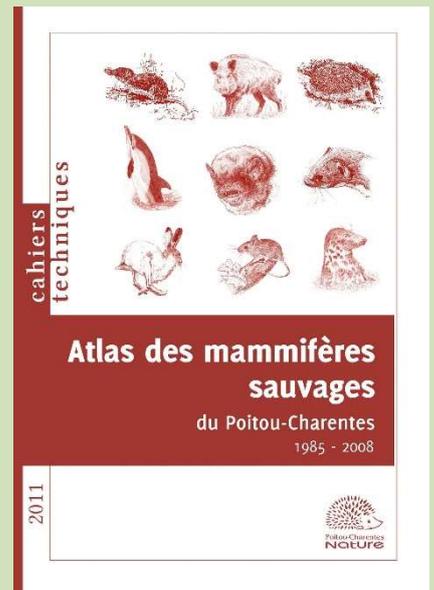
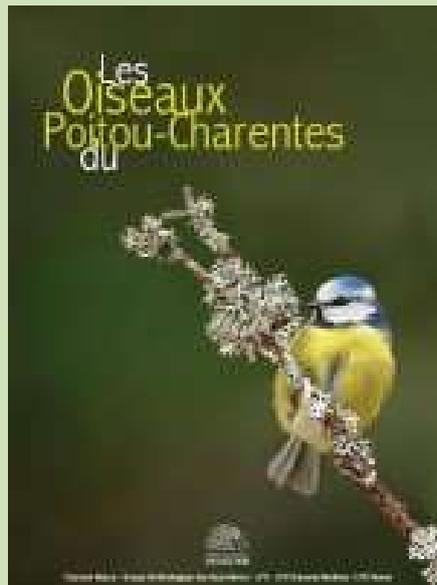
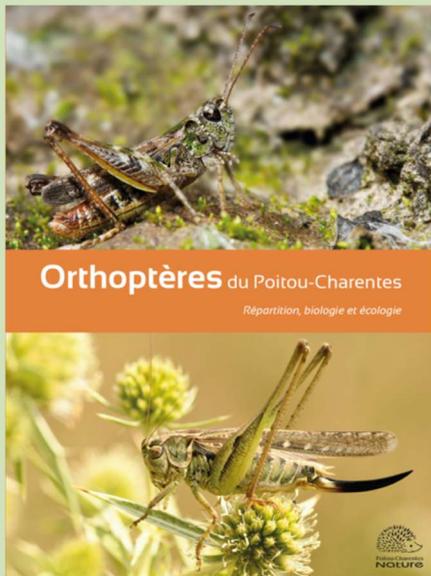
Suite à la mise à jour des contenus réalisée en 2022, le site internet poursuit sa mission de boîte à outils. L'idée étant de rendre accessible :

- les sorties nature des associations membres par une publication mensuelle,
- les offres d'emploi du réseau,
- les actualités de PCN et des associations membres avec une consultation qui a varié de 211 à 1232 vues par article,
- les programmes de biodiversité en cours et passés,
- les contenus techniques (milieux, espèces),
- les publications à télécharger, à consulter, à vendre ou à emprunter : livres, atlas, cahiers techniques, conférences, émissions radiophoniques, listes classées, expositions, affiches et plaquettes.

Nos articles techniques (fiches espèces, fiches milieux) sont régulièrement consultés par les professionnels qui remercient toujours chaleureusement les associations pour la mise à disposition de ces informations.

Depuis août 2023, tous les ouvrages épuisés au format papier sont disponibles gratuitement au format pdf ce qui a permis de poursuivre la diffusion de ces ressources avec 9 demandes de particuliers jusqu'en décembre. Il est ainsi possible d'accéder au « Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes », le « Cahier technique des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes », l'« Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes », le « Cahier technique des chauves-souris du Poitou-Charentes », le dépliant « Chauve-souris : sauve qui peut, sauve qui veut » et enfin le « Vade-mecum de l'ornitho en Poitou-Charentes » en plus des ressources gratuites déjà existantes sur le site.

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature



7 PROGRAMMES DE
BIODIVERSITE CONDUITS

PARTICIPATION A

+ DE 20

INSTANCES

948 JOURS DE
TRAVAIL LGV

POUR **368** SUIVIS REALISES





05 49 88 99 23
contact@pcnature.fr
14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte
www.poitou-charentes-nature.asso.fr

POITOU-CHARENTES NATURE REMERCIE
LES PARTENAIRES QUI L'ONT SOUTENU EN 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Union Européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

